

COLLECTION «FEMMES ET
DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS»

LES CONDITIONS DE
VIE DES FEMMES ET
LE DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL
EN ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE

JUILLET 1999

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 7 mai 1999.

Les membres du Conseil étaient alors Thérèse Mailloux, présidente par intérim, Bibiane Courtois, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Régine Laurent, Jacqueline Nadeau-Martin, Chantal Maillé, Micheline Paradis, Carolyn Sharp et Marielle Tremblay.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Coordination
Claire Minguy

Recherche et analyse
Odette Pouliot

Collaboration
Colette Marcotte

Soutien technique
Francine Bérubé

Conseil du statut de la femme
Service de la production et de la diffusion
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique : csf@csf.gouv.qc.ca
Courrier électronique : bureau.rouyn@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-34789-7

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	9
1.1 Le territoire et les infrastructures	9
1.2 Situation et perspectives démographiques	10
1.3 Stabilité et transformation des familles	12
1.4 Les Algonquins : une importante communauté autochtone	14
1.5 Les secteurs de l'économie et de l'emploi	16
1.6 Le marché du travail : un espace difficile à occuper pour les femmes	17
1.7 La participation à la vie sociale et culturelle.....	22
1.7.1 Partenariat, concertation et engagement social	22
1.7.2 La vitalité des arts et de la culture.....	22
1.8 La contribution des femmes : un apport indispensable au développement économique et social de la région	23
1.8.1 Le mouvement associatif des femmes.....	23
1.8.2 L'apport individuel des femmes.....	25
1.9 La position des femmes par rapport au développement de la région.....	27
CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS	29
Cible 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs.....	29
2.1 L'autonomie économique des femmes	30
2.1.1 État de la situation	30
Cible 2 : Veiller à ce que les filles et les femmes disposent des services d'information et de formation leur assurant un meilleur accès aux emplois d'avenir de la région	35
Cible 3 : Pour favoriser l'intégration socioprofessionnelle des femmes en milieu rural, s'assurer que les programmes et les services tiennent compte de leurs besoins spécifiques (services de garde, transport, etc.)	37

2.2	Le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes	40
Cible 4 :	Fournir aux femmes les moyens d'améliorer et de maintenir leur santé sexuelle, reproductive et psychologique	43
Cible 5 :	S'assurer que les besoins des personnes âgées soient bien saisis et pris en considération.....	45
Cible 6 :	Prendre tous les moyens nécessaires pour que prenne fin la violence envers les femmes	48
CONCLUSION		55
LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME.....		57
BIBLIOGRAPHIE		63

LISTE DES ACRONYMES

BSQ	Bureau de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec depuis avril 1999)
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CRDAT	Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CSF	Conseil du statut de la femme
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
MTS	Maladie transmise sexuellement
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SQDM	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (maintenant Emploi Québec)

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État central a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

La démarche

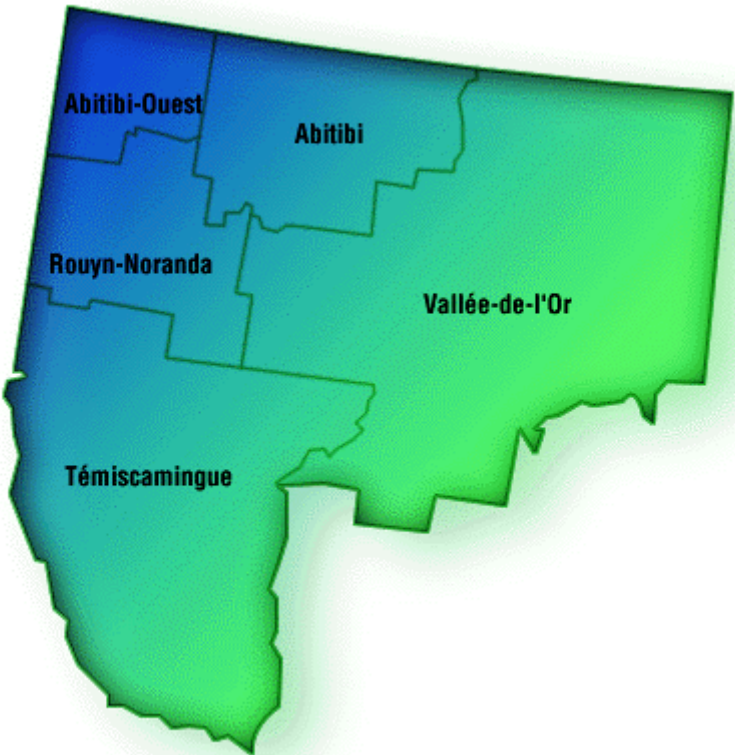
Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles — et des mesures — d'intervention

pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquies, ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes — sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non —, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie — notamment les activités culturelles et les actions communautaires — essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon le genre est non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes, mais bien résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région.

**ABITIBI -
TEMISCAMINGUE**



CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

1.1 Le territoire et les infrastructures

Située au nord-ouest du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue est reconnue pour son immensité (65 400 km²) et son patrimoine naturel, dont certains lieux ont subi peu de transformations écologiques. D'ailleurs, la connaissance de la géographie du territoire permet de mieux comprendre la région. Ainsi, cette partie du Québec est complètement isolée des autres régions, étant bordée par l'Ontario à l'ouest et par les grands espaces du Nord québécois, d'une part, et, d'autre part, est coupée des Laurentides par une vaste réserve faunique. Par ailleurs, le territoire a d'abord été développé pour l'exploitation de ses ressources naturelles : l'activité économique continue d'en être empreinte. Enfin, la dualité rurale et urbaine marque la région : d'importantes disparités s'imposent entre les milieux de vie selon qu'il s'agit des villes qui se sont développées à la faveur de l'exploitation des ressources naturelles par les grosses compagnies et qui concentrent dorénavant les services ou plutôt de petites collectivités rurales disséminées sur le territoire au gré du mouvement de « colonisation » et qui vivent principalement de l'agriculture et de la forêt. Comme nous pourrons le constater, tous ces facteurs ont tracé les contours des conditions de vie personnelles et professionnelles des femmes.

Cette région est la plus jeune du Québec, la colonisation blanche remontant seulement au début de ce siècle. Elle est composée de cinq municipalités régionales de comté : Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or.

En matière de santé et de services sociaux, en plus de la Régie régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, la région regroupe cinq centres hospitaliers, six établissements dans le secteur de la santé et des services sociaux ayant une mission de CLSC, trois centres de santé, huit centres d'hébergement et de soins de longue durée, quatre centres de réadaptation et un centre jeunesse. On doit également mentionner l'indispensable contribution du secteur communautaire, et plus particulièrement des groupes de femmes dans ce domaine.

Dans le secteur de l'éducation, en plus du réseau d'écoles primaires et secondaires, la région peut compter sur un cégep et une constituante de l'Université du Québec. Bien qu'ayant leur siège social à Rouyn-Noranda, ces institutions d'enseignement sont déconcentrées en vue d'offrir des programmes de formation dans plusieurs municipalités de la région.

On y trouve aussi cinq centres locaux de développement (CLD) qui doivent, en collaboration avec le conseil régional de développement (CRD), mettre en œuvre les moyens pour développer l'économie et créer des emplois. Les groupes de femmes ont également un apport significatif dans ce domaine. Parce que certains d'entre eux utilisent une approche globale qui les amène à se préoccuper simultanément tant des dimensions

économiques que sociales des problèmes, ils ont contribué au récent essor de l'économie sociale et veillent au maintien de l'intérêt pour ce dossier dans les instances locales.

1.2 Situation et perspectives démographiques

En 1996, on dénombre en Abitibi-Témiscamingue 76 100 femmes (49,4 %) et 77 805 hommes (50,6 %), pour un total 153 905 personnes¹. Des 5 MRC, ce sont la Vallée-de-l'Or et Rouyn-Noranda qui sont les plus peuplées. Pour ce qui est des 86 municipalités locales, Rouyn-Noranda est la plus importante, suivie de Val-d'Or, Amos et La Sarre.

TABLEAU 1 — Population selon le sexe et les MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 1996

	Abitibi	Abitibi-Ouest	Rouyn-Noranda	Témiscamingue	Vallée-de-l'Or	Abitibi-Témiscamingue
Femmes	12 485 (49,4%)	11 620 (49,3%)	21 375 (50,1%)	8 850 (49,1)	21 770 (49,0%)	76 100 (49,4%)
Hommes	12 800 (50,6%)	11 945 (50,7%)	21 265 (49,9%)	9 175 (50,9%)	22 620 (51,0%)	77 805 (50,6%)
Total	25 285	23 565	42 640	18 025	44 390	153 905

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Nous remarquons aussi que la population est plus jeune que dans l'ensemble du Québec, les moins de 15 ans représentant 22,2 % de la population de la région (c. 19,2 % en moyenne au Québec)². Un peu moins de la moitié sont des femmes. Toutefois, le Bureau de la statistique du Québec³ prévoit une diminution du nombre de jeunes de 0-14 ans qui passeraient à 17,7 % de la population en 2016. La situation n'est peut-être pas inévitable si on s'efforce de contrer l'exode des jeunes en mettant en œuvre des stratégies qui permettront de répondre à leurs besoins, particulièrement en matière d'emploi et de formation.

¹ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 1, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

² Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 2, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

³ Bureau de la statistique du Québec. « *Scénario moyen* » des dernières perspectives démographiques du Bureau de la statistique du Québec, BSQ, 6 juin 1996.

À l'inverse, et comme pour l'ensemble du Québec, on constate une augmentation du nombre des personnes de 65 ans et plus. Selon le Bureau de la statistique du Québec, la proportion des personnes âgées qui représentaient, en 1991, 8,7 % de la population, passera à 14,5 % en 2016. Ce mouvement est déjà perceptible puisque, entre 1991 et 1996, la population de 65 ans et plus a gagné un point de pourcentage (9,8 %). Actuellement, 55,1 % des personnes de 65 ans et plus sont des femmes. On peut prévoir que le nombre de femmes dans cette catégorie d'âge connaîtra une augmentation dans la même proportion compte tenu de leur espérance de vie.

TABLEAU 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge — Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
La région	76 105	49,5	77 790	50,5	153 895	100,0	100,0
0 – 14 ans	16 675	48,7	17 545	51,3	34 220	100,0	22,2
15 – 24 ans	10 770	48,6	11 385	51,4	22 155	100,0	14,4
25 – 34 ans	11 675	49,8	11 785	50,2	23 460	100,0	15,2
35 – 44 ans	13 465	48,6	14 225	51,4	27 690	100,0	18,0
45 – 54 ans	9 240	47,7	10 115	52,3	19 355	100,0	12,6
55 – 64 ans	5 990	50,1	5 975	49,9	11 965	100,0	7,8
65 ans +	8 290	55,1	6 760	44,9	15 050	100,0	9,8
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0	100,0
0 – 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	100,0	19,2
15 – 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	100,0	13,3
25 – 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	100,0	15,3
35 – 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	100,0	17,4
45 – 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	100,0	13,7
55 – 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	100,0	9,1
65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	100,0	12,1

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Selon le CRDAT⁴, 1 450 femmes et 850 hommes âgés de 65 ans et plus de l'Abitibi-Témiscamingue sont touchés par la pauvreté. Le taux de femmes vivant avec un faible revenu chez les plus de 75 ans est plus de deux fois supérieur à celui des hommes (32 % comparativement à 14 %).

Comme le Conseil du statut de la femme l'a déjà souligné, les transformations démographiques touchent particulièrement les femmes⁵. D'abord, leur plus longue

⁴ Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT). *Le vieillissement et la contribution des aînés au développement social*, 1997, p. 9.

⁵ Mariangela DI DOMENICO. *Virage ambulatorio : notes exploratoires*, étude du Conseil du statut de la femme, synthèse, février 1996.

espérance de vie en fait de plus grandes utilisatrices de services sociaux et de santé. Elles sont aussi toujours socialement et culturellement plus interpellées par la prise en charge des personnes, jeunes, malades ou âgées, une situation qui s'est d'ailleurs accentuée avec le virage ambulatoire. En ce sens, la question du vieillissement pose avec plus d'acuité la reconnaissance et l'application de mesures de conciliation famille-travail.

1.3 Stabilité et transformation des familles

D'après la Régie régionale de la santé et des services sociaux⁶, la proportion des familles avec enfants à la maison a diminué de 1986 à 1991 et ce, tant en Abitibi-Témiscamingue que dans l'ensemble du Québec. Par ailleurs, comme pour d'autres régions du Québec, le nombre de familles biparentales a baissé au profit des familles monoparentales, majoritairement sous la responsabilité des femmes. Selon cette source, 78,2 % des familles monoparentales sont dirigées par des femmes.

En 1996, les familles de l'Abitibi-Témiscamingue comptaient plus d'enfants que la moyenne des familles québécoises. Ainsi, on constate que 62,3 % des familles de l'Abitibi-Témiscamingue regroupent deux (42,5 %) et trois enfants (19,8 %), comparativement à la moyenne du Québec où 60,8 % des familles ont deux (42,9 %) et trois enfants (17,9 %)⁷. Le territoire couvert par le CLSC Témiscaming indique le taux le plus élevé de familles avec deux enfants (41,2 %) et celui du CLSC de Ville-Marie a la plus forte proportion de familles avec trois enfants et plus (25,2 %)⁸.

⁶ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. *La population et les ménages des territoires de CLSC*, Direction de la recherche et de l'évaluation, [recherche et rédaction : Chantal Girard et Nicole Berthiaume], 1993.

⁷ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 3, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

⁸ Régie régionale. *Op. cit.*

TABEAU 3 — Répartition des fils et filles jamais mariés dans la famille de recensement des ménages privés selon le nombre d'enfants et la structure de la famille — Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 1996

Type de familles	Abitibi-Témiscamingue		Ensemble du Québec	
	(n)	%	(n)	%
Total des familles avec au moins un enfant :	28 950	100,0	1 286 130	100,0
Familles biparentales	22 880	79,0	976 875	76,0
1 enfant	8 615	37,7	382 420	39,1
2 enfants	9 725	42,5	419 225	42,9
3 enfants et plus	4 540	19,8	175 230	17,9
Familles monoparentales	6 070	21,0	309 255	24,0
<i>chef féminin</i>	4 495	74,1	252 435	81,6
1 enfant	2 840	63,2	156 535	62,0
2 enfants	1 275	28,4	73 745	29,2
3 enfants et plus	380	8,5	22 155	8,8
<i>chef masculin</i>	1 575	25,9	56 820	18,4
1 enfant	1 090	69,2	39 200	69,0
2 enfants	355	22,5	14 245	25,1
3 enfants et plus	130	8,3	3 375	5,9

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

La Régie régionale de l'Abitibi-Témiscamingue⁹ constate que 47 % des familles monoparentales comparativement à 9 % des familles biparentales avec un enfant de moins de 18 ans vivent sous le seuil de faible revenu. En considérant seulement les familles monoparentales, on constate que 15 % des familles dirigées par des hommes vivent sous le seuil de faible revenu comparativement à 57 % de celles ayant une femme à leur tête. Au regard des catégories d'âge, 79 % des familles monoparentales dirigées par une mère de moins de 25 ans vivent sous le seuil de faible revenu. Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)¹⁰ a bien cerné, pour sa part, l'ampleur du problème de la pauvreté et de ses conséquences, non seulement sur le développement des personnes, mais aussi sur le développement économique, culturel et social de la région. Il constate que les facteurs de pauvreté d'ordre individuel (sexe, appartenance ethnique, maternité, santé), économique (perte et précarité d'emploi) et

⁹ Régie régionale de la santé et des services sociaux, Direction de la santé publique. *Faits saillants sur le faible revenu en Abitibi-Témiscamingue*, mai 1997, p. 12.

¹⁰ Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT). *La pauvreté en Abitibi-Témiscamingue*, 1997, p. 59.

politique (réforme de l'aide sociale et de l'assurance-emploi, réglementation du salaire minimum, priorités retenues pour la formation de la main-d'œuvre), sans concerner exclusivement les femmes, les affectent principalement.

1.4 Les Algonquins : une importante communauté autochtone

Sur les neuf communautés algonquines du Canada, sept se trouvent en Abitibi-Témiscamingue, et plus précisément à Hunter's Point (Wolf Lake), Pikogan (Abitibiwinni), Kebaowek (Kipawa), Lac-Simon, Winneway (Long Point), Timiskaming et Kitcisakik (Grand-Lac-Victoria). Selon les données du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada¹¹, 2 148 personnes vivent dans ces communautés et 2 197 personnes sont établies hors réserve, majoritairement à Senneterre et Val-d'Or. La population algonquine est constituée à 58 % de femmes. Les femmes amérindiennes représentent 3,3 % de la population féminine de la région, une proportion plus de trois fois supérieure à l'ensemble du Québec (0,8 %). La principale langue parlée est l'algonquin. Les communautés de Pikogan, du Lac-Simon et de Kitcisakik (Grand-Lac-Victoria) utilisent comme langue seconde le français, les autres recourant à l'anglais. Leurs principales activités économiques sont le reboisement, le piégeage et l'artisanat. Depuis 1991, l'Association de développement des Algonquins (ADA) offre des services conseils et financiers pour des projets de développement économique.

On doit aussi souligner la présence des Cris dans la région. Bien que le territoire habituel de cette nation se situe plus au nord, en Radissonnerie, selon la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, quelque 145 personnes habitant la région se sont déclarées de langue maternelle crie lors du dernier recensement. Celles-ci vivraient principalement dans les villes d'Amos, de Val-d'Or et de Senneterre. La présence crie se manifeste d'ailleurs sur le plan économique puisque certaines des entreprises que ce peuple a mis sur pied ont un siège en Abitibi-Témiscamingue.

La Commission royale sur les peuples autochtones a permis d'établir que la majeure partie des autochtones qui s'établissent en milieu urbain sont des femmes, généralement plus jeunes et plus scolarisées que leurs compatriotes. Selon la même source : « Celles-ci sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de s'installer en ville en raison de facteurs inhérents à la communauté... Ainsi, de nombreuses femmes autochtones n'ont d'autre choix que de vivre en ville, même si elles souhaitent plutôt vivre dans leur collectivité d'origine. La crainte de mauvais traitements [violence physique ou sexuelle], la perte de leur statut [en raison de la *Loi sur les Indiens*] ou, dans les collectivités, le refus des décideurs de tenir compte de leurs besoins et de leur point de vue limitent leurs possibilités... » Si, hors réserve, certaines autochtones parviennent à une vie plus « saine », elles éprouvent un grand isolement et doivent composer avec des conditions d'existence très précaires¹².

¹¹ Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada. *Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence 1996*, Ottawa, 1997.

¹² Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport*, volume 4 : *Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

De façon générale, on connaît peu la situation des femmes des Premières Nations. Tout au plus a-t-on accès aux données compilées lors de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996 ou dans le portrait des femmes autochtones publié la même année par le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada¹³. Bien que les informations qu'on y trouve soient intéressantes, comme nous n'avons qu'un portrait global, sans distinction de communautés ou de collectivités en dépit de la grande diversité de leur situation, nous ne pouvons avoir qu'un aperçu très général, et incomplet, de la situation de ces femmes.

Tout de même, ces deux sources nous apprennent que les femmes sont majoritaires chez les autochtones et beaucoup plus concentrées que l'ensemble des Canadiennes dans les cohortes les plus jeunes. En outre, elles ont tendance à avoir des familles nettement plus nombreuses que les autres Canadiennes. L'enracinement de la religion et certains énoncés ancestraux freinent la planification et le contrôle des naissances.

En raison de conditions sociosanitaires souvent difficiles et d'habitudes de vie à risque, les femmes autochtones vivent moins longtemps que les allochtones. Il importe d'ajouter que le taux de mortalité des femmes victimes de violence est beaucoup plus élevé chez les Indiennes inscrites au Registre des Indiens que dans l'ensemble des Canadiennes. En outre, elles présentent un taux de mortalité par suicide très élevé, particulièrement dans la cohorte des 15 à 24 ans. Néanmoins, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, parmi lesquelles on dénombre une majorité de femmes, s'accroît constamment dans les communautés autochtones.

Sur le plan de la scolarité, la situation des femmes autochtones, quoique nettement moins bonne que celle des femmes non autochtones, est meilleure, quant à l'obtention d'un diplôme, que celle des hommes de leurs communautés. Et l'écart ne cesse de s'accroître.

En 1991, 53,4 % des femmes autochtones participaient au marché du travail. Leur taux de chômage, moindre que celui des hommes de leurs communautés, était tout de même deux fois plus important que celui des femmes allochtones (21 % c. 10 %). Il faut aussi préciser que les Indiennes inscrites vivant dans les réserves ont un taux de chômage nettement plus élevé que les autres groupes de femmes autochtones. Par ailleurs, un emploi rémunéré n'est pas à lui seul gage de sécurité financière. En 1991, bien plus de femmes que d'hommes autochtones déclaraient un revenu annuel inférieur à 10 000 \$: c'était notamment le cas de 51,1 % des Indiennes inscrites dans les réserves. Le revenu moyen de la femme autochtone est donc bien inférieur au seuil de la pauvreté.

Cette situation est d'autant plus dramatique pour les 18 % des familles autochtones monoparentales, très majoritairement dirigées par une femme (pour la même année de référence, le taux de monoparentalité dans les familles canadiennes se situait à 13 %). Le phénomène de la monoparentalité est notamment attribuable à la fréquence des grossesses à l'adolescence menées à terme. Mentionnons également que, avant l'adoption

¹³ Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

de la Loi C-31 en 1985, plusieurs femmes ont fait le choix d'être mère tout en demeurant célibataire pour éviter de perdre leur statut d'Indienne. Si, traditionnellement, les chefs de famille monoparentale étaient soutenues par la famille élargie pour élever leurs enfants, ces avantages tendent à disparaître¹⁴.

Malheureusement, comme le soulignent une chercheuse et un chercheur de Condition féminine Canada et comme le démontrent les données exposées ci-haut, les recherches sur les femmes autochtones tendent à être focalisées sur leurs problèmes et offrent peu d'indications sur des stratégies efficaces pour y faire face. Pourtant, signale la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones : « ... les femmes autochtones assument un rôle de direction dans un grand nombre de projets communautaires et sont souvent en première ligne pour dispenser les services. On ne rappellera jamais assez l'importance qu'accordent les femmes autochtones à la guérison, et il importe de reconnaître et de prendre en compte leur rôle dans la recherche du mieux-être, dans tous les aspects de la conception, de l'élaboration et de la mise en place des services de santé et des services sociaux¹⁵. »

C'est pourquoi on aurait avantage, par exemple, à mener des recherches sur l'incidence des activités économiques des femmes autochtones sur leur famille et leur collectivité, à étudier le rôle qu'elles jouaient traditionnellement dans l'administration de la justice au sein de leur société ou à cerner le rôle de leurs organisations locales pour stimuler les initiatives de développement communautaire ou les politiques axées sur la collectivité¹⁶. Il est vrai que des actions comme celles des femmes de Winneway (Long Point) en vue de la revitalisation de leur communauté¹⁷ ou la contribution des femmes de Kitcisakik (Grand-Lac-Victoria) au processus de guérison communautaire mené dans cette communauté méritent d'être mises en lumière.

1.5 Les secteurs de l'économie et de l'emploi

En Abitibi-Témiscamingue, l'activité économique du secteur primaire (mines, forêts, agriculture) vit à l'heure des marchés internationaux et de la variation des prix de l'économie de marché. Le nombre d'emplois dans le secteur primaire¹⁸ est quatre fois plus élevé que pour l'ensemble du Québec (15,4 % c. 3,8 %). À l'inverse le secteur manufacturier indique une proportion d'emplois deux fois moins élevée (11,2 % c. 23,7 %). Enfin, la population active dans le secteur tertiaire est légèrement moins

¹⁴ La piste amérindienne. *Premiers peuples. Les femmes autochtones. La monoparentalité*, (pages consultées le 6 février 1999), Adresse URL : http://www.autochtones.com/fr/premiers_peuples/accueil_fem.html

¹⁵ Commission royale sur les peuples autochtones. *Op. cit.*

¹⁶ Madeleine DION STOUT et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

¹⁷ Lucie CHAREST. « Étoiles du Nord », *La Gazette des femmes*, mars-avril 1999.

¹⁸ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. *Profil économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue*, 1996.

importante que pour l'ensemble du Québec (68,7 % c. 72,5 %). Néanmoins, ce secteur offre la meilleure performance du point de vue des investissements, 51,8 % des investissements publics et privés de 1993 y ayant été réalisés. En 1994, la région comptait 2 369 entreprises du secteur tertiaire, une hausse de 12,9 % par rapport à 1990¹⁹.

1.6 Le marché du travail : un espace difficile à occuper pour les femmes

L'autonomie économique des femmes implique qu'elles puissent s'intégrer au marché du travail quelle que soit leur situation familiale.

Selon les données du dernier recensement²⁰, en 1996, 52,3 % de la population féminine et 70,5 % de la population masculine faisaient partie de la population active²¹ en Abitibi-Témiscamingue. Si on exclut les chômeuses et les chômeurs pour ne retenir que les personnes qui étaient réellement en emploi au moment de l'enquête, ces proportions passent à 46,2 % pour les femmes et à 59,4 % pour les hommes.

TABLEAU 4A — Taux de participation à la main-d'œuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe — Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 1996

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine		Main-d'œuvre masculine	
	% partic.	% chômage	% partic.	% chômage
Abitibi-Témiscamingue	52,3	11,5	70,5	15,7
15 - 24 ans	48,0	17,0	54,5	23,4
25 ans et plus	53,2	10,4	74,3	14,4
Le Québec	54,6	11,2	70,5	12,3
15 - 24 ans	52,2	18,2	56,3	19,8
25 ans et plus	55,0	9,9	73,5	11,1

Note : La main-d'œuvre comprend les personnes qui sont au chômage.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

¹⁹ *Idem*, p. 16 et 17.

²⁰ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 4-A, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

²¹ Le taux d'activité est la proportion de la population active (population en emploi et en chômage) dans l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus.

TABLEAU 4B — Taux de participation à la main-d'œuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe — MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 1996

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine		Main-d'œuvre masculine	
	% partic.	% chômage	% partic.	% chômage
Témiscamingue				
15 - 24 ans	45,1	17,2	58,2	21,6
25 ans et plus	53,3	12,1	71,3	17,0
Rouyn-Noranda				
15 - 24 ans	47,7	19,7	54,4	21,4
25 ans et plus	55,0	10,6	75,4	11,9
Abitibi-Ouest				
15 - 24 ans	42,5	22,1	48,5	32,6
25 ans et plus	47,8	9,9	72,0	19,9
Abitibi				
15 - 24 ans	45,4	13,0	50,5	21,2
25 ans et plus	54,2	11,7	74,6	15,4
Vallée-de-l'Or				
15 - 24 ans	54,4	14,3	59,0	22,8
25 ans et plus	53,5	8,8	75,6	12,4

Note : La main-d'œuvre comprend les personnes qui sont au chômage.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Des 31 875 femmes en emploi dans la région en 1996, 34,3 % travaillent à temps partiel, dépassant la moyenne des travailleuses du Québec à ce chapitre (30,6 %). Par rapport aux travailleurs de la région, il y a près de trois fois plus de travailleuses qui occupent un emploi à temps partiel (12,2 % c. 34,3 %)²².

²² Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 5, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

TABLEAU 5 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe — Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 1996

	Main - d'œuvre féminine				Main - d'œuvre masculine			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Abitibi-Témiscamingue	20 935	65,7	10 940	34,3	37 800	87,8	5 240	12,2
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Les femmes de la région travaillent majoritairement dans le secteur tertiaire, et ce, en plus forte proportion qu'ailleurs au Québec si on en juge par les taux de féminité des professions où elles se concentrent. On les retrouve principalement parmi le personnel de bureau (27,2 %); les travailleuses spécialisées dans la vente (21,5 %); le personnel de la santé (9,8 %); les travailleuses spécialisées dans les aliments, les boissons et le tourisme (8,5 %); les enseignantes (7,5 %)²³.

²³ Statistique Canada. *Recensement de 1996, Tableau 6*, compilations spéciales réalisées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

TABLEAU 6 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Abitibi-Témiscamingue, 1996

	Région de l'Abitibi-Témiscamingue					Québec
	Femmes		Hommes		% fem-	%fem-
	Nombre	%	Nombre	%	mes	mes
Abitibi-Témiscamingue	30 615	100,0	42 160	100,0	42,1	45,0
Gestion (cadres supérieures, directrices)	1 575	5,1	3 390	8,0	31,7	30,1
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	810	2,6	610	1,4	57,0	50,5
Secrétaires et personnel de bureau	7 120	23,3	1 885	4,5	79,1	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	400	1,3	330	0,8	54,8	56,0
Sciences naturelles et appliquées	500	1,6	2 720	6,5	15,5	18,8
Personnel professionnel des soins de santé	270	0,9	290	0,7	48,2	48,9
Professionnelles en sciences infirmières	1 240	4,1	100	0,2	92,5	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	780	2,5	165	0,4	82,5	76,6
Personnel de soutien des services de santé	705	2,3	110	0,3	86,5	78,1
Juges, avocates, psychologues, travailleuses sociales	550	1,8	430	1,0	56,1	50,8
Enseignantes	2 295	7,5	1 090	2,6	67,8	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement	425	1,4	155	0,4	73,3	66,5
Arts, culture, sports et loisirs	490	1,6	470	1,1	51,0	51,1
Personnel de supervision des ventes et des services	135	0,4	205	0,5	39,7	46,0
Personnel de la vente et des services	6 470	21,1	4 660	11,1	58,1	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	2 605	8,5	760	1,8	77,4	61,9
Personnel des services de protection	150	0,5	770	1,8	16,3	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	1 190	3,9	55	0,1	95,6	93,3
Métiers, transports et machinerie	570	1,9	11 910	28,2	4,6	6,2
Professions du secteur agricole sauf les manœuvre	530	1,7	900	2,1	37,1	27,0
Professions des secteurs forestiers, minier, pétrolier et gazéifère	45	0,1	4 000	9,5	1,1	4,6
Personnel élémentaire de la production primaire	100	0,3	785	1,9	11,3	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	415	1,4	4 910	11,6	7,8	31,3

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

En 1996, le revenu moyen d'emploi des femmes de la région était de 17 606 \$ alors que celui des hommes se situait à 30 660 \$. Pour la même année, le revenu moyen d'emploi des femmes au Québec atteignait 19 484 \$. Alors qu'en moyenne au Québec, les revenus d'emploi des femmes représentent 65,3 % de ceux des hommes, en Abitibi-Témiscamingue, ce rapport n'est que de 57,4 %. Ainsi, non seulement les Témiscabitiennes ont-elles des revenus moindres que ceux des Québécoises, mais l'écart entre leurs revenus et ceux des hommes de la région est plus important. C'est dans la MRC de la Vallée-de-l'Or que la différence entre les revenus des femmes et des

hommes est la plus grande (51,1 %), alors que c'est dans celle de Témiscamingue qu'elle est la plus faible (67,6 %)²⁴.

TABLEAU 7 — Revenu d'emploi moyen* de la population de 15 ans ou plus selon le sexe — MRC Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 1996

	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes/hommes (%)
Témiscamingue			
Revenu d'emploi moyen	19 429	28 760	67,6
Rouyn-Noranda			
Revenu d'emploi moyen	18 074	32 383	55,8
Abitibi-Ouest			
Revenu d'emploi moyen	17 114	27 858	61,4
Abitibi			
Revenu d'emploi moyen	17 595	27 714	63,5
Vallée-de-l'Or			
Revenu d'emploi moyen	16 598	32 499	51,1
L'Abitibi-Témiscamingue			
Revenu d'emploi moyen	17 606	30 660	57,4
Le Québec			
Revenu d'emploi moyen	19 484	29 847	65,3

*Revenu d'emploi moyen : revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Il s'agit du travail effectué à temps plein ou à temps partiel.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

²⁴ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 7, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

1.7 La participation à la vie sociale et culturelle

1.7.1 Partenariat, concertation et engagement social

Les personnes et les groupes de l'Abitibi-Témiscamingue font preuve, dans tous les secteurs et sur tout le territoire, d'une forte participation sociale. Souvent, l'action collective prend la forme de regroupements ou de comités de concertation *ad hoc* où se rassemble l'ensemble des partenaires du réseau public et communautaire, ainsi que du milieu des affaires. Ces lieux d'échanges, de discussions et de décisions sur toutes les questions concernant la vie économique, sociale et culturelle en région témoignent d'une vie associative et d'une concertation bien ancrées dans les mœurs. Le climat d'entraide et de solidarité que ce phénomène traduit représente sans aucun doute un atout important pour le développement social et économique régional.

Ainsi, lors d'une enquête effectuée par le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue pour cerner l'impact social et économique du milieu associatif, communautaire et coopératif, on a dénombré pas moins de 2 332 organismes actifs dans tous les secteurs d'activités (condition féminine, loisirs, éducation, etc.)²⁵. Pour sa part, la Concertation régionale des organismes communautaires (CROC) recense 172 organismes communautaires oeuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux²⁶.

1.7.2 La vitalité des arts et de la culture

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, souligne-t-elle, il faut prendre acte de l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : argent dépensé dans la région pendant l'événement, bien sûr, mais aussi emplois créés et accroissement de la rétention de créateurs, artistes et techniciens dans la région. Ces emplois prennent encore plus d'importance dans un contexte de coupures des budgets accordés aux institutions culturelles nationales.

Mais il y a plus : les activités et les événements culturels transforment la qualité de vie des régions et renforcent l'identité régionale. La façon dont les régions se définissent et se présentent se modifie. On n'est plus seulement en présence d'une région-ressource, mais d'un lieu de culture. Et la région trouve une fierté dans son ouverture à l'« ailleurs », à l'international, qui n'a pas besoin d'être médiatisée par Montréal²⁷.

²⁵ Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue. *Étude de l'impact social et économique du milieu associatif, communautaire et coopératif en Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, 1999.

²⁶ Concertation régionale des organismes communautaires en Abitibi-Témiscamingue. *Profil des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, 1999.

²⁷ Andrée FORTIN. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p. 87-97.

Toutes ces considérations s'appliquent particulièrement à l'Abitibi-Témiscamingue qui a su devenir une référence dans le domaine des arts et de la culture. Qui n'a pas entendu parler du « Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue »? Mentionnons aussi la « Biennale internationale d'art miniature » où 21 pays sont représentés, « le Symposium en arts visuels de l'Abitibi-Témiscamingue » qui a lieu à tous les quatre ans, ainsi qu'une importante exposition sur la présence des Algonquins en Abitibi-Témiscamingue, « Abitibiwinni - 6000 ans d'histoire ».

La région compte aussi un nombre important de sites Internet sur différents groupes ou aspects de la vie politique, économique ou culturelle. De plus, la présence de nombreux équipements et services culturels — le Centre régional de services aux bibliothèques de l'Abitibi-Témiscamingue, le réseau des bibliothèques, les musées, les salles de spectacles et beaucoup d'autres — fait foi d'une grande vitalité culturelle.

Enfin, le Conseil régional de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, un lieu de rassemblement et d'échange, montre par son dynamisme à quel point la création, la diffusion et la production artistiques occupent une place importante dans la région. En Abitibi-Témiscamingue, les femmes occupent 51 % des emplois de la catégorie « arts, culture, sports et loisirs »²⁸.

1.8 La contribution des femmes : un apport indispensable au développement économique et social de la région

1.8.1 Le mouvement associatif des femmes

La participation des femmes au développement social et économique est souvent sous-estimée. Pourtant, les 32 groupes de femmes existant dans la région démontrent bien toute la vigueur du mouvement des femmes et la présence d'une vie associative aussi réelle que marquante pour la région. Ces groupes offrent des services, participent activement à toutes les tables de concertation et surtout s'efforcent d'être partie prenante aux nouveaux enjeux qu'induisent, pour les femmes, les projets de régionalisation et de décentralisation.

L'action des groupes s'incarne dans les centres de femmes, les cercles de fermières, les associations féminines d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), les comités diocésains de condition des femmes, les associations de femmes d'affaires, les syndicats (comités de condition féminine, syndicat des agricultrices), les centres d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel (CALACS), les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, etc.

En 1983, les femmes de l'Abitibi-Témiscamingue se sont donné une instance de concertation régionale en matière de condition féminine : le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue. Cet organisme se réunit cinq fois par année et, dans un souci

²⁸ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

de joindre le plus grand nombre de femmes, tient deux de ces rencontres, en alternance, dans les différentes MRC de la région. Le Regroupement se préoccupe, entre autres, de la place des femmes dans les structures décisionnelles locales et régionales, de la violence faite aux femmes, de leur santé et de leur situation économique. Ces divers engagements sont pris en charge par des comités auxquels participent des représentantes des groupes de femmes membres, des représentantes du secteur socioéconomique ou des membres individuelles des différents territoires de la région.

En dépit de la richesse de l'apport des groupes de femmes au développement de la région, plusieurs obstacles conjugués nuisent actuellement à leur fonctionnement, quand ils ne mettent pas carrément en question la survie de certains.

D'abord, le financement lié par les organismes bailleurs de fonds, de façon de plus en plus étroite, aux services offerts, pour suppléer à la réduction des services publics ou, du moins, pour les compléter, fait dévier la mission de plusieurs groupes de femmes. Il faut comprendre que nombreux sont ceux, et particulièrement les centres de femmes, qui recourent à une approche globale, qui ne peut être réduite à la simple offre de services, pour aborder les problèmes vécus par les femmes et chercher, avec elles, des solutions. Ainsi, à la suite d'une demande d'aide de la part d'une femme en situation de pauvreté, on examinera avec elle autant les moyens de pallier à ses difficultés économiques (logement social, soutien pour la garde des enfants, participation à une cuisine collective, etc.) que les mesures lui permettant de se sortir de la pauvreté (retour aux études, préparation à l'emploi et intégration au marché du travail, soutien au démarrage d'entreprise tels les cercles d'emprunt, etc.). Mais on se préoccupera aussi de l'impact de sa situation économique sur sa santé physique et mentale, tout en s'efforçant de faire prendre conscience aux instances décisionnelles locales et régionales des effets de l'appauvrissement et des mesures qui s'imposent pour corriger la situation. Or, l'approche « service » combinée à l'approche « clientèle » que poussent à adopter les organismes subventionnaires pour l'attribution de fonds, dénaturent les interventions des groupes en réduisant leur portée.

Le virage ambulatoire a eu un impact particulièrement majeur à cet effet. De même, les orientations d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi à l'effet de privilégier les services offerts aux jeunes et aux chefs de famille monoparentale forcent les services externes de main-d'œuvre – femmes (SEMO) à restreindre les destinataires et la nature de leurs interventions pour voir financer leurs activités.

À ces difficultés de financement s'ajoutent les exigences pour les travailleuses des groupes de participer ou de suivre les travaux des instances de pouvoir locales et régionales qui se sont démultipliées au cours des dernières années. Précisons qu'aucun financement additionnel n'est prévu pour soutenir la participation des représentantes des groupes, bien qu'elles soient généralement surchargées par les activités propres à leur organisation tout en devant composer avec la précarité.

Dans ces circonstances, on ne s'étonnera guère de l'essoufflement de nombreux groupes. Il importe que les autorités locales et régionales soient informées de cette situation qui

risque de miner la qualité de la participation sociale et de la vie démocratique, en plus de priver des femmes de ressources dont elles ont grandement besoin.

1.8.2 L'apport individuel des femmes

Sur le plan économique, les femmes jouent un rôle important, notamment en agriculture et dans le secteur des affaires. Ainsi, une étude produite par le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue nous apprend que 21 % des producteurs agricoles sont des femmes²⁹. En outre, une enquête menée auprès des agricultrices³⁰ de la région indique que 44,9 % des répondantes possèdent de 26 % à 50 % des parts de l'entreprise et que 9 % sont propriétaires majoritaires. Par ailleurs, un portrait réalisé auprès des femmes entrepreneures de l'Abitibi-Témiscamingue³¹ vient étayer leur participation au développement économique. Sur les 592 entrepreneures interrogées (propriétaires uniques, associées ou actionnaires), 28,7 % détiennent des commerces de détail, épiceries ou dépanneurs, 21,8 % des entreprises de services personnels et 14,4 % des entreprises agricoles. Finalement, il faut souligner la création du premier cercle d'emprunt du Témiscamingue, une initiative du Centre de femmes de Ville-Marie et de la Société de développement du Témiscamingue, dont l'objectif est de financer les microentreprises des Témiscamiennes³².

En matière de développement social, les femmes ont une contribution majeure, tant sur le plan institutionnel que communautaire, et aussi bien par leurs interventions professionnelles que privées. On remarque l'indispensable présence des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs. Par contre, trop souvent, dans les analyses économiques classiques, on occulte l'apport des activités reproductives au développement de la région, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé — donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer — ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la force de travail?

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part de ces nombreuses tâches, parentales ou domestiques,

²⁹ Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue. *Portes ouvertes sur les groupes féministes d'action et de services pour femmes victimes de violence en Abitibi-Témiscamingue*, avril 1997, p. 48.

³⁰ Syndicat des agricultrices de l'Abitibi-Témiscamingue. *Enquête sur les besoins des agricultrices de l'Abitibi-Témiscamingue, rapport préliminaire*, 15 octobre 1996, p. 5.

³¹ Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue. *Un pas de plus vers l'autonomie financière – L'entrepreneuriat des femmes en Abitibi-Témiscamingue*, novembre 1995. Le questionnaire a été envoyé à plus de 1 300 places d'affaires appartenant à des femmes propriétaires, uniques ou associées.

³² Un projet rendu possible grâce au partenariat et au financement de La Solide du Témiscamingue, la Caisse populaire de Lorrainville, le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) et la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. Les groupes de femmes du Témiscamingue sont responsables de la promotion.

essentielles à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le dernier recensement de Statistique Canada (1996) qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage atteint 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparé à 13,1 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (17,8 % c. 5,3 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison³³. Rappelons que dans une étude précédente, Statistique Canada avait estimé la valeur du travail non rémunéré³⁴ d'une femme mariée non active sur le marché du travail et ayant des enfants à 24 400 \$³⁵.

Sur le plan politique, les recherches consacrées aux élues ont permis de constater que les femmes qui se lancent en politique ont très souvent fait leur apprentissage dans des organisations sociales. Elles y ont occupé des postes de responsabilités qui leur ont donné confiance en elles, qui leur ont fait prendre conscience de leur potentiel et qui les ont fait connaître dans leur municipalité³⁶. En Abitibi-Témiscamingue³⁷, lors des élections municipales de 1997, on a assisté à une hausse de 2,3 % du taux de représentation féminine au sein des conseils municipaux (31,1 % comparativement à 28,4 %). Toutefois, il y a eu une diminution du nombre de mairesses (8,2 % comparativement à 10,5 %). Pour comparaison, au Québec, les femmes représentent 21 % des conseillers municipaux et 9,4 % des maires. Mentionnons que l'une des sept bandes amérindiennes que compte l'Abitibi-Témiscamingue a une femme comme chef³⁸.

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique et sociale, la sous-représentation politique des femmes est particulièrement frappante et questionnable. C'est pourquoi il faut se réjouir de la démarche « Femmes et politique municipale » entreprise par le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue afin de promouvoir et de faciliter la participation des femmes au sein des instances

³³ Conseil de la famille et de l'enfance. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

³⁴ La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D'après l'approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison (femme ou homme à tout faire). Voir : Statistique Canada. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

³⁵ *Idem*, p. 30 et 33.

³⁶ Évelyne TARDY et Guy BÉDARD. « Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec », dans *Recherches féministes, Territoires*, vol. 10, n° 2, p. 127.

³⁷ Diane ROBITAILLE. *Profil des élues municipales de l'Abitibi-Témiscamingue*, Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, 1998.

³⁸ Femmes autochtones du Québec inc. *Liste des chefs de conseils de bande*, mise à jour le 8 septembre 1998.

décisionnelles. Cette action a bénéficié de la collaboration du bureau régional du Conseil du statut de la femme, du ministère des Affaires municipales et du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue. Il faut voir une ouverture des plus intéressantes dans l'intégration, parmi les principes directeurs de la planification stratégique régionale, d'un engagement à l'égard de l'égalité entre les sexes. Il ne reste qu'à recommander que ce principe s'incarne dans l'adoption, par chacune des instances régionales et locales, de mesures pour atteindre la parité de représentation des femmes et des hommes.

1.9 La position des femmes par rapport au développement de la région

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison du manque de données statistiques sexuées et d'informations sur les collectivités autochtones, certaines caractéristiques de la position des femmes dans la région méritent d'être mises en relief.

On ne peut évidemment manquer de mentionner combien la dispersion de la population sur cet immense territoire est susceptible de peser sur les conditions de vie des femmes. Les transformations démographiques risquent encore d'alourdir cette situation si des mesures ne sont pas envisagées dès maintenant pour en juguler les effets : nous pensons plus précisément aux efforts qui doivent être consentis pour freiner l'exode des jeunes, ainsi qu'aux analyses qui doivent être menées pour bien évaluer l'effet du vieillissement de la population sur les femmes et les programmes qui doivent être mis en place pour faire face à la situation.

Aussi, le fait qu'à peine plus de la moitié des femmes fassent partie de la population active et qu'elles travaillent en forte proportion à temps partiel est un indice de leurs difficultés d'intégration au marché du travail. On ne peut manquer de faire le lien avec leur très forte concentration, scolaire et professionnelle, encore plus qu'ailleurs au Québec, dans les secteurs traditionnellement féminins. La situation est d'autant plus lourde de conséquences dans une région dont le développement est largement axé sur l'exploitation des ressources naturelles. En ce sens, l'activité des femmes, pourtant essentielle, apparaît presque comme marginale par rapport à la vision du développement de la région.

Ceci se reflète d'ailleurs sur leurs conditions salariales et leur régime de travail moins favorables, non seulement par rapport aux hommes de la région, mais même par rapport à la moyenne des Québécoises.

Pourtant, les femmes de l'Abitibi-Témiscamingue semblent prêtes à s'engager dans des champs non traditionnels, comme en fait foi leur présence en agriculture et en entrepreneuriat. Il importe donc de se pencher sur les moyens de favoriser leur diversification scolaire et professionnelle, puis de les soutenir dans leurs démarches en ce sens.

Mais pour faciliter leur insertion professionnelle, aussi bien que leur participation sociale, on doit s'assurer que les programmes et les services tiennent compte de leurs besoins spécifiques, et ce, peu importe où elles résident sur le territoire.

Il faut évidemment noter l'important engagement des femmes dans les secteurs social et communautaire. On peut dire des groupes de femmes qu'ils ont été des pionniers pour amener les décideuses et les décideurs à reconnaître l'apport du communautaire au développement de la région. Il serait maintenant intéressant que ces instances, et notamment le CRDAT et la Régie régionale de la santé et des services sociaux, conviennent de l'intérêt de l'approche globale des problèmes utilisée par des groupes de femmes et leur accordent un soutien en conséquence. Enfin, on ne doit pas taire la contribution centrale des femmes aux tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef, à la vie de la région. Pourtant, les activités de production et, encore moins, de reproduction des femmes ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région.

C'est à partir de cette lecture de la position des femmes en Abitibi-Témiscamingue que le Conseil du statut de la femme a dégagé les cibles et les mesures qui suivent. En les soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, le CSF souhaite contribuer à l'émergence d'un modèle de développement avec toutes et tous, pour toutes et tous.

CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS

Cible d'intervention 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs

État de la situation

Étant donné les lacunes constatées en tentant d'établir le portrait des femmes dans le développement de la région, une première priorité s'impose. Elle concerne la collecte de données sexuées de façon à obtenir un portrait plus juste, de nature à rendre compte de la véritable contribution des femmes et des hommes au développement de leur territoire, mais aussi des caractéristiques différentes de leur intégration socioéconomique.

Comme le soulignent les chercheuses Sabourin et Trudel, « Dans bien des cas, les banques de données ne sont tout simplement pas construites en vue de rendre les renseignements accessibles, leurs objectifs étant souvent limités à soutenir la gestion des ressources financières et matérielles des organismes (ministères, compagnies d'assurances, etc.) qui les ont constituées³⁹. »

Or, à la suite de l'engagement gouvernemental, dans le *Programme d'action 1997-2000*, de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité, on doit disposer des outils pour bien circonscrire ces situations.

Par ailleurs, l'Abitibi-Témiscamingue réunit d'importantes collectivités amérindiennes. Or, il nous a été donné de souligner combien les informations sur la réalité des femmes de ces communautés font défaut. Pour les chercheuses Clotilde Pelletier et Carole Laurin⁴⁰, trop souvent, on n'a à notre disposition que des données de portée générale, compilées pour l'ensemble du Canada, malgré les importantes différences qui existent entre les groupes qui composent les Premières Nations et même les différentes collectivités d'un même peuple. Cette situation nous mène à des généralisations qui risquent de trahir la réalité et empêchent de dépasser le simple constat de détresse psychosociale.

³⁹ Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du remue-ménage, 1995, p. 185.

⁴⁰ Clotilde PELLETIER et Carole LAURIN. *État des lieux : violence et santé mentale chez les autochtones du Québec*, recherche préparée pour l'Association des femmes autochtones du Québec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, 1993.

Mesures proposées

1. **Que l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.**
2. **Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC.**
3. **Que les instances régionales et locales de l'Abitibi-Témiscamingue, avec le soutien de l'Observatoire régional qui doit être mis en place, adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques.**
4. **Que le CRDAT et la RRSSS demandent la collaboration des ressources universitaires de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, des conseils de bande et des organisations de femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes des différentes collectivités autochtones ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.**

2.1 L'autonomie économique des femmes

2.1.1 État de la situation

Bien que formellement l'on reconnaisse le droit des femmes au travail et l'égalité des sexes en emploi, il demeure que les femmes connaissent toujours des difficultés, non seulement à intégrer le marché du travail, mais aussi à se faire reconnaître des conditions salariales et de travail équivalentes à celles des hommes. À cet égard, les Témiscabitiennes ne font pas exception. Comme nous l'avons vu, en 1996, 52,3 % des femmes sont actives sur le marché du travail comparativement à 70,5 % des hommes de la région. Leur présence sur le marché du travail est également proportionnellement moindre que la moyenne des femmes au Québec (54,6 %).

TABLEAU 8 — Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec

	Femmes %	Hommes %	Total %	Taux fém.
Abitibi-Témiscamingue	100,0	100,0	100,0	49,5
Moins d'une 9 ^e année	21,9	24,4	23,2	46,8
9 ^e année à 13 ^e année*	43,6	45,2	44,4	48,6
Études postsecondaires**	27,1	23,3	25,2	53,3
Grade universitaire***	7,4	7,1	7,2	50,4
Le Québec	100,0	100,0	100,0	51,4
Moins d'une 9 ^e année	18,9	17,2	18,1	53,8
9 ^e année à 13 ^e année*	39,5	39,4	39,4	51,5
Études postsecondaires**	30,5	30,0	30,3	51,8
Grade universitaire***	11,1	13,4	12,2	46,7

*Avec ou sans certificat ou diplôme d'études secondaires. Comprend également les certificats ou diplômes d'écoles de métier.

** Études collégiales (cégep), études universitaires partielles sans certificat ou diplôme ou autres études non universitaires avec certificat ou diplôme.

*** Au moins un baccalauréat.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Comment peut-on expliquer le sous-emploi des femmes de la région? Si les Témiscabitiennes sont moins scolarisées que la moyenne des Québécoises, c'est aussi le cas des hommes de la région ; ce facteur n'a donc qu'une valeur relative⁴¹. Par contre, les données fournies par l'enquête Relance du ministère de l'Éducation⁴², en mettant en rapport le domaine d'études et la situation d'emploi des diplômées et diplômés, nous fournissent un meilleur éclairage. Ainsi constate-t-on que parmi les diplômées du secondaire professionnel de 1996, 55 % occupent un emploi, 23 % sont au chômage, 5 % prévoient retourner aux études et 18 % sont inactives. Chez les hommes diplômés, 71 % occupent un emploi, 14 % sont en chômage, 11 % optent pour le retour aux études et 4 % sont inactifs. En comparaison avec la moyenne des régions, on constate que moins de femmes diplômées de l'Abitibi-Témiscamingue ont un emploi (55 % c. 58 %). La situation est d'autant plus frappante lorsque l'on considère que le taux de placement des hommes diplômés de la région est le plus élevé du Québec alors que celui des femmes est l'un des moins élevés.

⁴¹ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, Tableau 8, compilations spéciales préparées par le BSQ pour le CSF, automne 1998.

⁴² Ministère de l'Éducation du Québec. *La relance au secondaire en formation professionnelle et La relance au collégial*, 1996.

La très forte concentration des étudiantes dans certains champs de formation et les caractéristiques des emplois vers lesquels ceux-ci mènent n'y sont sans doute pas étrangers. Par exemple, au secondaire professionnel, 85 % des finissantes proviennent de trois secteurs (administration, soins esthétiques, santé) alors que, dans le cas des finissants, les trois principaux domaines de formation (électrotechnique, mines et travaux de chantier, entretien d'équipements motorisés) ne regroupent que 60 % d'entre eux. Ajoutons que les perspectives d'emplois et les conditions salariales sont nettement plus intéressantes dans les domaines choisis par les garçons. Pour preuve, le salaire hebdomadaire moyen des femmes diplômées du secondaire professionnel est de 294 \$ comparativement à 533 \$ pour les hommes⁴³.

La situation est comparable au collégial technique où les femmes diplômées sont concentrées à 94 % dans trois familles de programmes, à savoir administration, commerce et informatique (42 %), santé (30 %), ainsi que services sociaux, éducatifs et juridiques (22 %). Les emplois offerts aux finissantes sont souvent à temps partiel et moins reliés à leurs études. Quant aux conditions salariales, elles sont très inférieures à celles de la moyenne des finissants. Pour leur part, ceux-ci sont principalement inscrits en administration, commerce et informatique (19 %), électrotechnique (19 %) et santé (15 %), mais, comme on le voit, en beaucoup moins forte concentration que les filles.

La tendance se maintient pour les études universitaires, les choix étant aussi très différents selon les sexes. En effet, les sciences humaines, premier choix chez les femmes (26 %), ne sont retenues que par 17 % des hommes. Le second choix des femmes, les sciences de l'éducation (24 %), sont adoptées proportionnellement par deux fois moins d'hommes (12 %). Cette tendance est encore plus accentuée pour les sciences de la santé (11 % de femmes c. 4 % d'hommes). Par contre, les sciences appliquées, premier choix des hommes (19 %), ne sont sélectionnées que par 3 % des femmes.

L'idée n'est pas d'orienter massivement les femmes vers les métiers traditionnellement masculins, mais d'offrir aux filles et aux femmes la possibilité de faire des choix susceptibles d'améliorer leur intégration au marché du travail. Il s'avère aussi pertinent d'encourager les femmes à opter pour des domaines d'études plus conformes aux secteurs de l'économie régionale. Enfin, la satisfaction exprimée par des femmes occupant un emploi traditionnellement masculin, et ce, malgré la discrimination systémique et les obstacles à l'embauche, leur statut minoritaire au sein des milieux de travail, les horaires de travail difficiles à concilier avec ceux de la famille, constitue un motif additionnel pour les inciter à se diriger vers de telles options. « Elles voient toutes de nombreux avantages à occuper un emploi dans les secteurs traditionnellement masculins et se disent heureuses d'être là. Elles sont fières de ce qu'elles font, elles aiment le travail manuel, se sentent très compétentes. Elles apprécient les conditions de travail [salaire et avantages sociaux] bien meilleures que celles des emplois qu'elles occupaient avant. » Finalement, elles considèrent que le milieu scolaire ne les encourage pas suffisamment à choisir ces métiers et plus souvent qu'autrement elles doivent se battre pour ne pas être orientées vers des voies traditionnellement féminines. De plus, elles considèrent que les

⁴³ *Idem.*

employeurs ont un rôle à jouer concernant l'embauche, les conditions d'accueil et d'intégration, la formation en entreprise et l'accès à des promotions⁴⁴.

Les femmes de l'Abitibi-Témiscamingue se retrouvent plus nombreuses que la moyenne des Québécoises dans certaines professions du domaine de l'ingénierie qui, selon un diagnostic de la Société québécoise de la main-d'œuvre (SQDM), démontrent des perspectives favorables dans la région (ingénieur mécanicien, ingénieur d'industrie et de fabrication, entrepreneur et contremaître en mécanique). Il n'en demeure pas moins que beaucoup de chemin reste à parcourir puisque seulement 0,6 % des travailleuses (160 / 28 218) comparativement à 10,6 % (4 020 / 37 858) des travailleurs occupent ces emplois.

S'il est primordial de s'assurer de l'accès des filles et des femmes aux formations et occupations non traditionnelles, il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire, plus particulièrement dans le commerce et les services (administration, éducation, santé, etc.). Ce secteur, doit-on le rappeler, est durement affecté par les réorganisations du travail, les compressions budgétaires et les coupures de personnel. Une telle situation n'est certes pas de nature à soutenir les femmes dans leur progression vers l'autonomie économique. Il s'avère donc justifié d'interpeller les décideurs nationaux, régionaux et locaux pour que leurs actions concertées en matière d'emploi prennent en considération l'égalité entre les hommes et les femmes face au marché du travail.

Compte tenu de l'évolution démographique de la région, certains domaines traditionnellement féminins devraient pourtant être en demande : tel est le cas des soins et services aux personnes âgées ou des services de garde, deux secteurs où les besoins dépassent l'offre. Par contre, tous les choix traditionnellement féminins n'offrent évidemment pas des perspectives aussi favorables. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Il importe que les filles en soient informées. Dans ce contexte, l'impact non négligeable des compressions sur les services d'information scolaire et professionnelle a de quoi inquiéter.

Finalement, on ne peut manquer de rappeler que les métiers ou professions où se concentrent majoritairement les femmes, les « ghettos d'emploi » féminin, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence, sous-payés. C'est pourquoi, tout en souhaitant que les femmes et les filles bénéficient d'une meilleure information scolaire et professionnelle donnant l'heure juste sur les professions et métiers traditionnellement féminins, le Conseil du statut de la femme insiste sur l'importance de rétablir l'équité salariale dans ces secteurs.

⁴⁴ Francine BURNONVILLE et Marie-Claude FOURNIER. *Quand le masculin se conjugue au féminin*, étude de la FTQ sur les travailleuses qui occupent des emplois traditionnellement masculins, Service de la condition féminine, FTQ, 3 mars 1998.

S'il est un autre domaine qui mérite d'être passé au crible pour favoriser la participation des femmes à l'économie régionale, c'est celui du soutien à l'entrepreneuriat. Nous avons vu précédemment que des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue contribuent au développement économique de leur région par les entreprises qu'elles ont fondées et qu'elles dirigent. Or, en Abitibi-Témiscamingue comme ailleurs, il semble que l'expansion de l'entrepreneuriat féminin soit freiné par les difficultés d'accès des femmes au financement. Ainsi, une recherche très rigoureuse menée en 1994 par une économiste embauchée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante auprès de 10 903 entreprises canadiennes révèle que :

- Un chef d'entreprise féminin a plus de chance de voir sa demande de prêt refusée qu'un chef masculin (31 % c. 25 % pour des chefs d'entreprise présentant pourtant les mêmes caractéristiques).
- De plus, le fait d'être une femme diminue les chances de se voir accorder une marge de crédit, un relèvement du plafond d'une marge de crédit ou un prêt à terme.
- Les directeurs de crédit exigent des femmes chefs d'entreprise des taux d'intérêt plus élevés que pour les hommes. Ceci tient largement au fait que les taux d'intérêt pratiqués sont supérieurs pour les entreprises de services et de la vente au détail, secteurs où se concentrent les entreprises dirigées par des femmes⁴⁵.

Pourtant, nous apprend une étude commanditée, cette fois, par l'Institut de la PME de la Banque de Montréal :

- Selon l'indice de stabilité de Dun & Bradstreet, les entreprises dirigées par des femmes au Canada sont aussi stables que la moyenne des entreprises. Elles ne risquent pas davantage de fermer leurs portes.
- De plus, selon l'index Paydex de la même entreprise, les entreprises dirigées par des femmes sont aussi susceptibles de régler leurs comptes à l'échéance que la moyenne des entreprises.
- Enfin, le taux de survie des entreprises dirigées par des femmes se compare à celui de la moyenne des entreprises canadiennes : 76 % des entreprises dirigées par des femmes en 1991 étaient toujours en affaires en 1994, comparativement à 78 % de l'ensemble des entreprises⁴⁶.

Ces informations méritent d'être prises en considération pour influencer les pratiques des institutions financières et autres bailleurs de fonds en Abitibi-Témiscamingue comme

⁴⁵ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. *Le sexisme financier*, [recherche et rédaction : Martine Marleau], mars 1995, 28 p.

⁴⁶ Institut de la PME. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Banque de Montréal, Scarborough, 1996, 32 p.

ailleurs. Mais elles devraient aussi inciter les femmes à diversifier les secteurs dans lesquels elles mettent sur pied des entreprises.

Enfin pour le Conseil, si le développement des projets d'économie sociale peut constituer un bassin d'emplois pour les femmes et représente, à ce titre, une voie intéressante, surtout dans une perspective d'un développement plus près des communautés, par contre ces emplois doivent être stables, bien rémunérés et ils ne doivent ni se confondre avec des mesures d'employabilité, ni se substituer à des emplois déjà existants⁴⁷.

Cible d'intervention 2 : Veiller à ce que les filles et les femmes disposent des services d'information et de formation leur assurant un meilleur accès aux emplois d'avenir de la région

Faits saillants

- Les femmes de la région font partie à 52,3 % de la main-d'œuvre active comparativement à 70,5 % pour les hommes.
- Des 31 875 femmes en emploi, 34,3 % le sont à temps partiel, ce qui constitue une proportion de près de trois fois supérieure aux travailleurs à temps partiel de la région (12,2 %) et plus que les autres Québécoises (30,6 %).
- En 1996, le revenu d'emploi moyen de la région est de 17 706 \$ pour les femmes et de 30 660 \$ pour les hommes ; les Témiscabitiennes ne gagnent donc que 57,4 % des hommes de leur région, alors que cet écart est de 65,3 % en moyenne au Québec.
- Les femmes diplômées du secteur professionnel du secondaire sont concentrées dans trois programmes traditionnellement féminins dont le taux de placement (55 % c. 71 %) et les conditions de travail sont inférieurs à ceux des diplômés. Elles occupent moins d'emplois à temps plein (62 % c. 95 %) et considèrent en plus grand nombre que leur emploi est non relié à leur formation. Elles subissent un chômage plus élevé (29 % c. 17 %) et leur salaire hebdomadaire moyen est nettement inférieur à celui des hommes (294 \$ c. 533 \$).
- Les femmes diplômées du collégial sont concentrées à 94 % dans trois familles de programmes. Si elles sont légèrement plus en emploi que les hommes (65 % c. 64 %), ces derniers travaillent davantage à temps complet (82 % c. 70 %). Elles subissent aussi un écart salarial important comparativement aux diplômés.

⁴⁷ Conseil du statut de la femme. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], Le Conseil, Québec, 1996, p. 29.

- Malgré qu'elles contribuent au développement économique de la région, les femmes entrepreneures de l'Abitibi-Témiscamingue, à l'instar des autres dirigeantes canadiennes d'entreprise, rencontrent plus de difficultés d'accès au financement que les chefs d'entreprise masculins.

Mesures proposées

- 5. Que le Conseil régional de développement reconnaisse l'expertise des groupes de femmes en matière d'intégration professionnelle et qu'en conséquence, il soutienne la mise en œuvre de leurs initiatives visant à promouvoir et à faciliter l'accès des filles et des femmes aux secteurs clés de l'économie régionale.**
- 6. Considérant l'importance stratégique de l'information scolaire et professionnelle, que les commissions scolaires et les cégeps augmentent les ressources consacrées à ce chapitre et qu'ils s'assurent que l'orientation scolaire et l'offre de formation correspondent aux besoins de main-d'œuvre et aux axes de développement retenus pour la région.**
- 7. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement encouragent la diversification des choix d'études, notamment par l'instauration de mécanismes pour favoriser une orientation ou une réorientation des filles et des femmes vers des emplois traditionnellement masculins ou encore vers des emplois traditionnellement féminins mais dans des secteurs d'emplois en développement dans l'économie régionale.**
- 8. Que les commissions scolaires et les cégeps se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs prometteurs pour la région. Que, dans le cadre de projets-pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.**
- 9. Que le Conseil régional des partenaires du marché du travail veille à l'organisation de séances d'information destinées aux femmes adultes qui veulent intégrer le marché du travail, progresser dans leur cheminement de carrière ou se donner les outils nécessaires à la bonne marche de leur entreprise afin qu'elles se dirigent vers des formations professionnelles qualifiantes, reconnues, transférables et adaptées aux réalités du marché du travail.**
- 10. Que les centres locaux d'emploi, en collaboration avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail, se donnent une stratégie de préparation à l'emploi à l'intention des candidates à des formations menant à des emplois non traditionnels tant pour accroître l'intérêt des femmes que pour leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent.**

11. **Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d'Emploi Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Éducation s'associent pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention des entreprises qui embauchent des candidates féminines afin que celles-ci soient mieux en mesure d'accueillir et de soutenir les recrues.**
12. **Que la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en vertu de son mandat de prévention et avec la collaboration des entreprises et des syndicats, s'assure que les milieux de travail non traditionnels qui accueillent des femmes soient adaptés sur le plan des équipements et de l'environnement de travail pour les rendre sécuritaires pour ces dernières.**
13. **Que les centres locaux de développement documentent, avec la collaboration des groupes de femmes actifs dans le domaine, les problèmes d'accès au financement des femmes entrepreneures pour y sensibiliser les institutions financières afin que les femmes bénéficient d'un traitement comparable à celui des hommes.**
14. **Que les organismes de développement économique (notamment les CLD, les SADC, les institutions financières) soutiennent les formules alternatives en matière de financement d'entreprise telles que les cercles d'emprunt ou les corporations de développement économique communautaire.**

Cible d'intervention 3 : Pour favoriser l'intégration socioprofessionnelle des femmes en milieu rural, s'assurer que les programmes et les services tiennent compte de leurs besoins spécifiques (services de garde, transport, etc.)

En Abitibi-Témiscamingue, l'étendue du territoire n'est pas sans répercussions sur la vie quotidienne de la population. Malheureusement, il existe peu de données sur la situation des femmes en milieu rural. Néanmoins, l'accessibilité à certaines ressources, notamment les services de garde et de transport, doit être prise en considération puisqu'elle influence grandement leur accès au marché du travail ou aux services.

On remarque à cet égard que les services de garde de la région sont beaucoup moins développés que dans l'ensemble du Québec. Selon une évaluation de l'Office des services de garde à l'enfance⁴⁸, l'Abitibi-Témiscamingue compte 568 places en garderie, 426 en agence de garde et 336 en milieu scolaire, pour un total de 1 330 places disponibles. Les besoins recensés pour la région sont évalués à 1 273 places en garderie,

⁴⁸ Office des services de garde à l'enfance. *Compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme*, [recherche : Louise Fullum], mars 1996.

934 en agence et 1 556 en milieu scolaire, pour un total de 3 763 places, soit un manque de 2 433 places. Pour combler ce déficit, il faudrait accroître de 55 % la capacité d'accueil des garderies, de 54 % celle des agences et de 78 % celle du milieu scolaire. À titre de comparaison, précisons qu'en moyenne au Québec, la capacité d'accueil devrait être haussée de 36 % en garderie, de 49 % en agence et de 50 % en milieu scolaire.

Bien qu'il soit difficile de connaître exactement la répartition des services de garde entre les zones urbaines et rurales, on convient qu'ils sont majoritairement installés en milieu urbain et qu'ils sont mieux adaptés à la réalité de ce milieu. À l'inverse, par exemple, ils sont souvent peu compatibles avec les horaires des agricultrices. De plus, les normes encadrant l'ouverture de garderies, notamment en milieu scolaire, sont parfois difficilement applicables dans les petits milieux ruraux, freinant d'autant le développement de tels services.

Par ailleurs, l'organisation économique et spatiale de la région (éloignement et dispersion tant de la population que des lieux de travail) exige une plus grande mobilité des personnes, essentielle à l'intégration professionnelle, à l'accès aux services et à la participation sociale des femmes. Les résidentes des milieux ruraux, et notamment les femmes vieillissantes, vivent avec particulièrement d'acuité la difficulté de se déplacer sur le territoire. L'absence de transport en commun, ainsi que la détention moins fréquente d'un véhicule automobile et même d'un permis de conduire, pour des raisons culturelles et économiques, rendent plus ardue leur mobilité quotidienne.

Une étude⁴⁹, produite par des chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, révèle que les obstacles à la mobilité des femmes conditionnent grandement leurs choix personnels et professionnels. Ainsi, cherchent-elles, par exemple, un emploi en fonction de sa proximité de leur lieu de résidence afin de mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles.

« Nous connaissons l'importance que revêt la mobilité particulièrement lorsque seule une automobile donne accès au village ou à la ville voisine. La réponse la plus habituelle et en accord avec les valeurs dominantes de la société est sans contredit l'achat d'une automobile. Pourtant les contraintes financières, voire certaines traditions qui affectent encore de nombreuses femmes, sont un cercle vicieux « pas de mobilité, pas d'emploi ». L'absence d'une alternative valable à l'automobile maintient davantage l'isolement des personnes qui n'ont pas les moyens d'assurer leurs déplacements, soit privément ou par le recours à l'entraide. L'ensemble des résidentes et des résidents, les femmes en particulier, doivent alors déployer toute leur créativité et leur sens de la solidarité pour ne pas être isolés géographiquement, par exemple par l'utilisation du transport scolaire, du covoiturage ou de l'entraide⁵⁰. »

⁴⁹ Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. *Femmes, trajectoires socioprofessionnelles et mobilité quotidienne*, Collection Kanasuta, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, juin 1995.

⁵⁰ *Idem*, p. 21.

Enfin, le programme des prêts et bourses comprend certaines mesures pouvant favoriser l'accès ou le retour aux études des femmes. Ainsi, le programme accorde des frais de déplacement en l'absence de transport en commun, de même qu'une allocation supplémentaire pour six régions, dont l'Abitibi-Témiscamingue. Le régime prévoit aussi des frais de subsistance supplémentaires pour les chefs de famille monoparentale. Par contre, le programme des prêts et bourses ne s'adresse qu'aux étudiantes inscrites à temps plein (12 unités ou 180 heures). Or, les femmes n'ont souvent d'autres choix que de poursuivre leurs études à temps partiel, tant en raison du poids de la conciliation famille-travail, qu'à cause des difficultés de déplacement entre les différents centres où se déroulent leurs multiples activités. En ce sens, l'exigence d'une inscription à temps plein peut réduire l'accessibilité aux études pour plusieurs femmes.

Faits saillants

- Les services de garde sont beaucoup moins développés dans la région qu'ils ne le sont en moyenne au Québec. On décèle un déficit de 2 433 places. Pour combler les besoins, il faudrait accroître de 55 % la capacité d'accueil des garderies, de 54 % en agence de garde et de 78 % en milieu scolaire.
- Les normes régissant l'ouverture des services de garde constituent souvent un frein au développement des ressources dans les petits milieux ruraux.
- Dans une région aussi étendue et où la population aussi bien que les centres d'activité sont éparpillés sur le territoire, la mobilité des personnes est un important facteur d'intégration professionnelle, d'accès aux services et de participation sociale. L'absence de transport en commun handicape plus lourdement les femmes, particulièrement les plus âgées, qui, pour des raisons économiques et culturelles, disposent de moins de moyens privés de locomotion.
- En étant exclusivement accessible aux étudiantes à temps plein, le programme des prêts et bourses ne tient pas compte de la situation de nombreuses femmes qui n'ont d'autres choix que de poursuivre leurs études à temps partiel, pour des raisons de conciliation famille-travail auxquelles s'ajoutent des difficultés de mobilité.

Mesures proposées

- 15. Que dans le processus de régionalisation, le Conseil régional de développement se préoccupe de l'accès aux services de garde sur tout le territoire et qu'il porte une attention particulière aux besoins en milieu rural. Qu'il insiste auprès du ministère de la Famille et de l'Enfance sur l'importance d'augmenter le nombre de places en services de garde, pour les rendre au moins comparables à la moyenne québécoise, en tenant compte des besoins variés répondant aux réalités du marché du travail (horaires atypiques) ou à celles des différents milieux de vie (distances à parcourir, disponibilité de transport, milieu rural ou urbain).**

Qu'il alerte aussi le Ministère que la difficulté de se conformer aux normes dans les petits milieux ruraux constitue un frein au développement de tels services pourtant largement déficitaires.

16. Que le CRD travaille, de concert avec les organismes du milieu rural (dont Solidarité rurale et le Syndicat des agricultrices), à rechercher des solutions innovatrices pour répondre aux besoins en matière de services de garde et de transport intrarégional des petites communautés rurales. Que, dans un deuxième temps, le CRD s'adresse respectivement au ministère de la Famille et de l'Enfance et au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de ces projets.

17. Que le ministère de l'Éducation, dans le souci de mieux tenir compte de la réalité des femmes, évalue la possibilité de rendre le programme des prêts et bourses accessible aux personnes inscrites à temps partiel.

2.2 Le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes

À plusieurs égards, les femmes de l'Abitibi-Témiscamingue vivent des problèmes de santé sexuelle, reproductive et psychologique plus importants que la moyenne des femmes au Québec : c'est notamment le cas des grossesses à l'adolescence et des maladies transmises sexuellement. En outre, la détresse psychologique chez les jeunes filles et les femmes atteint un seuil supérieur à la moyenne québécoise.

En 1992-1993, 21,3 adolescentes (soit les 17 ans et moins) pour 1 000 de l'Abitibi-Témiscamingue sont devenues enceintes (c. 19,9 pour 1 000 en moyenne au Québec). Environ la moitié de ces grossesses a été menée à terme (10,3 pour 1 000) alors que l'autre moitié faisait l'objet d'une interruption volontaire de grossesse ou d'une fausse-couche. Cette situation diffère de la moyenne provinciale qui présente un taux plus élevé d'IVG (12,8 pour 1 000) et un taux plus faible de naissances (6 pour 1 000).

Les causes des grossesses précoces sont multiples et complexes, comme le souligne un rapport du MSSS : « Les facteurs psychosociaux spécifiques aux adolescents, l'échec de la contraception, le manque de ressources ont pour conséquences une augmentation du taux de grossesse chez les adolescentes au Québec, alors qu'il diminue dans les autres provinces (...). Même si la grossesse à un âge précoce peut hypothéquer lourdement l'avenir, l'adolescente devenue mère a tendance à vivre la situation comme la promesse d'une relation affective privilégiée, voire une occasion de s'émanciper de sa famille. ...[Pourtant] La majorité rejoindra rapidement les rangs des chefs de familles monoparentales, des assistées sociales, navigant entre les exigences de leurs responsabilités parentales et les aléas d'une situation économique spécialement difficile. Soulignons que les grossesses sont particulièrement nombreuses dans les milieux

économiquement défavorisés...⁵¹. » En outre, ajoute un chercheur américain, « ces adolescentes sont déjà décrocheuses, la grossesse étant l'une des raisons les plus fréquemment invoquées pour abandonner l'école⁵². »

Le Conseil s'inquiète, bien sûr, des conséquences néfastes et durables sur l'avenir des jeunes mères, notamment l'interruption des études. Il importe de souligner l'absence, dans la région, de services scolaires spécialisés à l'intention des adolescentes enceintes ou des jeunes mères. Plutôt, les CLSC du territoire font des interventions à la pièce, avec la collaboration des infirmières scolaires, pour tenter de soutenir la persistance scolaire de ces jeunes filles. Mais ces moyens sont bien modestes pour faire face à une situation particulièrement difficile, puisque les jeunes manifestent souvent une forte attitude de retrait.

Tout aussi préoccupante est la situation de pauvreté que connaîtront plusieurs, comme le confirment les données compilées par la Régie régionale qui indiquent que près de 80 % des mères seules de moins de 25 ans vivent sous le seuil de faible revenu⁵³.

Mais le Conseil trouve tout aussi nécessaire de s'informer et d'agir sur les causes qui motivent les jeunes femmes à devenir enceintes et à poursuivre leur grossesse. Au premier chef, il apparaît essentiel de soulever le recours moins fréquent à l'avortement en Abitibi-Témiscamingue. On doit s'assurer que les services d'interruption de grossesse sont accessibles et que les femmes de tous les groupes d'âge en sont informées. Il semble étonnant que dans une région où existent cinq centres hospitaliers et six établissements ayant une mission de CLSC, 13,9 % des femmes se rendent dans une autre région, principalement à Montréal (9,1 %) pour recevoir ces services. Doivent-elles se déplacer en l'absence de ressources (IVG de premier trimestre seulement), de délais trop longs ou encore pour d'autres raisons, tel le désir de confidentialité? Et si c'est pour ce dernier motif que les femmes quittent la région, peut-on évaluer si les pratiques des établissements peuvent être améliorées pour assurer plus de discrétion lors d'IVG?

Il apparaît tout aussi crucial de vérifier si le phénomène de la grossesse à l'adolescence, particulièrement important dans les collectivités amérindiennes, y est appréhendé et vécu de la même façon qu'ailleurs dans la région et, le cas échéant, de développer les façons appropriées d'intervenir.

Un autre aspect de la santé reproductive et sexuelle des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue mérite qu'on s'y arrête : le taux élevé de MTS, particulièrement chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans qui cumulent 67 % des cas déclarés. Il est tout de même rassurant de constater que la Régie régionale est en voie d'élaborer un plan d'action

⁵¹ Comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes. *Écoute-moi quand je te parle!*, rapport présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 1997, p. 59-60.

⁵² Cité dans Monique COURNOYER. *Grossesse, maternité et paternité à l'adolescence*, recueil de recension des écrits, Québec, IQRC, 1995.

⁵³ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. *Faits saillants sur le faible revenu en Abitibi-Témiscamingue*, Direction de la santé publique, 1997.

régional dans lequel la diminution des MTS chez les jeunes femmes figure comme priorité. Le Conseil se réjouit également que la Régie régionale se soit préoccupée de rejoindre la population par la mise sur pied d'un théâtre forum qui a effectué une tournée dans les cinq MRC.

Constatant l'ampleur des problèmes de santé sexuelle et reproductive chez les jeunes femmes, le CSF ne peut s'empêcher de déplorer la décision du ministère de l'Éducation de mettre fin au programme de formation personnelle et sociale (FPS) qui permettait d'assurer une éducation sexuelle de base à l'école.

Enfin, en 1992-1993, l'Abitibi-Témiscamingue occupait le premier rang en matière de détresse psychologique chez les femmes. Elles sont proportionnellement plus nombreuses (34,6 %) que les hommes (26,5 %) de la région et que la moyenne des femmes au Québec (30,4 %) à souffrir d'un niveau élevé de détresse psychologique. Non seulement la détresse psychologique apparaît plus répandue, mais elle semble aussi plus profonde. En effet, la région occupe le second rang, après la région des Laurentides, pour la déclaration d'idées suicidaires chez les femmes (11,2 % c. 11,5 %), la moyenne au Québec se situant à 8,4 %. D'après l'Enquête sociale et de santé⁵⁴, « les personnes pauvres et très pauvres apparaissent plus vulnérables que les autres ». De plus, l'enquête révèle qu'il y a eu détérioration par rapport à 1987. Ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont le plus touchés par la détresse psychologique. On ne peut manquer de faire le lien avec le taux élevé de grossesses à l'adolescence qui peut être « l'expression ou la manifestation⁵⁵ » de la détresse psychologique.

Compte tenu que les femmes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue vivent des problèmes de santé sexuelle, reproductive et psychologique plus importants que la moyenne des femmes au Québec, le Conseil du statut de la femme estime qu'on doit considérer la distribution des programmes de santé et de services sociaux comme une donnée importante du projet de régionalisation et de décentralisation, spécialement en vue de s'assurer de l'accessibilité de ces services sur l'ensemble du territoire. Et, parce que les problèmes sociosanitaires des femmes s'avèrent différents de ceux des hommes, il invite aussi la RRSSS à discerner, dans ses programmes et dans ses plans de services, dont le PROS Jeunesse en préparation, les besoins des deux sexes et à adapter ses interventions en conséquence. Enfin, parce que certaines problématiques se manifestent avec encore plus d'acuité chez les femmes autochtones, le CSF suggère que la RRSSS se donne les moyens de mieux connaître leur situation et d'entreprendre les actions qui s'imposent.

⁵⁴ Sylvie BELLOT. *Enquête sociale et de santé 1992-1993. Faits saillants pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue*, Santé Québec, gouvernement du Québec, février 1996, p. 46.

⁵⁵ Secrétariat à la condition féminine. *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, 1997, p. 25.

Cible d'intervention 4 : Fournir aux femmes les moyens d'améliorer et de maintenir leur santé sexuelle, reproductive et psychologique

Faits saillants

- En 1992-1993, le taux de grossesse à l'adolescence est de 21,3 pour 1 000 dans la région comparativement à 19,9 pour 1 000 au Québec.
- La moitié des adolescentes de l'Abitibi-Témiscamingue mènent leur grossesse à terme, un taux supérieur à celui observé pour l'ensemble du Québec (10,3 pour 1 000 c. 6 pour 1 000).
- Malgré la présence de cinq centres hospitaliers et de six établissements ayant une mission de CLSC, 13,9 % des filles et des femmes se déplacent vers Montréal ou d'autres centres urbains pour obtenir un avortement.
- On note un taux élevé de MTS chez les femmes de la région, particulièrement chez les jeunes filles de 15 à 24 ans qui comptent pour 67 % des cas déclarés.
- Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes de la région (34,6 % c. 26,6 %) et que la moyenne des femmes au Québec (30,4 %) à souffrir d'un niveau élevé de détresse psychologique.
- La région occupe le second rang, après la région des Laurentides, pour la déclaration d'idées suicidaires chez les femmes (11,2 % c. 11,5 %), la moyenne au Québec se situant à 8,4 %.
- Bien que les femmes de la région, dont l'importante concentration de femmes autochtones, présentent des problématiques sociosanitaires qui leur sont propres, les plans d'action et les programmes de la RRSSS ne prennent pas en considération la variable sexe.

Mesures proposées

- 18. Que la Régie régionale mette tout en œuvre pour que ses programmes et ses plans d'organisation de services, dont le PROS Jeunesse, discernent les problèmes et les besoins sociosanitaires des hommes et des femmes, et parmi celles-ci des autochtones. Et pour assurer la cohérence et la continuité des interventions destinées aux femmes, que la RRSSS mette sur pied un « programme femmes ».**

En regard des grossesses à l'adolescence :

- 19. Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux s'assure que toutes les intervenantes et tous les intervenants auprès des jeunes, et non exclusivement celles et ceux travaillant en milieu scolaire, soient sensibilisés au problème des grossesses à l'adolescence dans la région. Qu'à cet effet, elles et ils soient habilités non seulement à fournir aux jeunes des informations techniques sur la contraception, mais aussi à les aider à développer leur estime d'eux-mêmes dont l'impact est majeur dans la prévention de ce type de problème. Enfin, qu'elles et ils soient conscientisés à la nécessité de faire preuve de neutralité lors de leurs interventions auprès des adolescentes enceintes pour qu'elles exercent librement leur choix, mais avec tout le soutien nécessaire, quant à la suite de leur grossesse.**
- 20. Que la direction régionale du MEQ, les commissions scolaires et la Régie régionale travaillent de concert pour offrir aux jeunes femmes qui vivent une grossesse à l'adolescence les services de soutien scolaires et psychosociaux de nature à favoriser la poursuite de leurs études.**
- 21. Que la RRSSS travaille de concert avec les conseils de bande et les associations de femmes autochtones pour mieux comprendre les motivations et les conséquences des grossesses à l'adolescence dans les collectivités amérindiennes afin d'être mieux en mesure d'adapter ses interventions.**

En regard de l'autonomie reproductive :

- 22. Que la Régie régionale veille au maintien, à l'amélioration et à la consolidation des services d'avortement offerts dans les hôpitaux et les CLSC de la région en vue de répondre aux divers besoins des jeunes filles et des femmes et d'éliminer les retards indus ou les coûts importants occasionnés par un déplacement obligé vers un grand centre. Que ces services intègrent le planning familial (contraception, infertilité, stérilisation et avortement) pour donner aux filles et aux femmes des moyens efficaces de contrôler leur fécondité, notamment à la suite d'un avortement.**
- 23. Que la Régie régionale s'assure que les pratiques des établissements effectuant des IVG garantissent le maximum de confidentialité aux femmes qui reçoivent cette intervention.**
- 24. Que la Régie régionale assure une meilleure information aux jeunes filles et aux femmes pour favoriser leur accessibilité aux services d'avortement existants dans la région, évitant ainsi la poursuite d'une grossesse non désirée et ses conséquences sur la vie de la mère et de l'enfant.**

En regard des MTS :

25. Que la RRSSS et les CLSC développent des services d'information et de dépistage adaptés aux clientèles féminines les plus vulnérables qui, bien souvent, ne se sentent pas concernées par ce problème.

En regard de la santé mentale :

26. Que la Régie régionale considère les statistiques sur la santé mentale des femmes comme un cri d'alarme et, en conséquence, qu'elle intègre dans ses priorités d'action 1998-2002 des mesures destinées à s'attaquer au problème.

27. Que la Régie régionale, de concert avec les organismes ou les groupes concernés par la santé mentale, se penche sur le phénomène de la détresse psychologique chez les femmes.

28. Que la Régie régionale encourage le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale des femmes, et notamment celles victimes de violence, en conformité avec la politique de santé mentale définie sur le plan national. À cet effet, qu'elle reconnaisse le caractère essentiel des interventions des groupes de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. En conséquence, que la RRSSS soutienne leur action et développe des collaborations avec ces groupes.

Cible d'intervention 5 : S'assurer que les besoins des personnes âgées soient bien saisis et pris en considération

Actuellement, en Abitibi-Témiscamingue, les personnes âgées représentent 10 % de la population. Les femmes constituent 55 % de ce groupe d'âge. La population âgée n'est pas répartie également sur le territoire. « Généralement, en région comme au Québec, on constate que les aînés sont rassemblés dans les centres urbains ou encore dispersés dans des petites municipalités. Deux phénomènes peuvent expliquer ce constat : l'exode des jeunes provoque le vieillissement de la population dans les petites localités et, deuxièmement, les personnes âgées se déplacent vers les centres urbains afin de se rapprocher des services adaptés à leurs besoins⁵⁶. »

⁵⁶ Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT). *Le vieillissement et la contribution de la population en Abitibi-Témiscamingue*, document de travail, 1997.

Comme l'ensemble des régions du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue vit à l'heure des changements démographiques. D'ici l'an 2016, selon les perspectives établies par le BSQ, la région connaîtra des variations majeures dans la répartition des groupes d'âge : on devrait assister à une augmentation de 77 % de la population de 65 ans et plus et à une diminution de 21 % des jeunes de moins de 14 ans. La distribution des groupes d'âge de l'ensemble des municipalités régionales de comté suivra les mêmes tendances. La MRC de Vallée-de-l'Or sera marquée par la plus forte augmentation de personnes âgées (94 %), alors que la MRC Témiscamingue subira la diminution de jeunes la plus importante (29 %).

On aborde souvent la vieillesse uniquement sous l'angle des problèmes sociosanitaires. On oublie trop souvent que plusieurs femmes âgées sont toujours très actives dans la société. Bon nombre jouissent encore d'une grande autonomie fonctionnelle. Non seulement sont-elles en mesure de satisfaire leurs besoins, mais plusieurs mettent à profit leur solide expérience de la vie pour s'engager auprès de leurs proches ou des organismes de la communauté. Il est donc temps de changer notre vision des choses : l'absence de reconnaissance sociale des personnes âgées est une grave lacune dans le fonctionnement de la société et ne contribue en rien au maintien de leur autonomie.

Mais comme les aînées ne constituent pas plus une population homogène que les personnes des autres groupes d'âge, la vieillesse se présente aussi parfois sous un jour sombre qu'il ne faut pas taire. Ainsi, en Abitibi-Témiscamingue, 22 % des femmes comparativement à 14 % des hommes de 65 ans et plus vivent sous le seuil de faible revenu⁵⁷. Et cette situation se détériore avec l'âge puisque 29 % des femmes âgées entre 75 et 84 ans et 47 % de celles de 85 ans et plus éprouvent des problèmes financiers qui affectent évidemment leur qualité de vie. Par ailleurs, en 1996, la perte d'autonomie touchait 27,7 % des personnes âgées de la région avec les conséquences douloureuses que l'on imagine.

Profitant de l'Année internationale des personnes âgées, le Conseil régional de développement a mené une série de rencontres avec les aînées et aînés de chacune des MRC qui a permis de recueillir des informations très précieuses pour mieux comprendre la réalité et les besoins de la population âgée. Il reste à voir comment celles-ci se traduiront dans l'action.

Enfin, la question du vieillissement soulève inévitablement celle des aidantes et des aidants naturels, et encore plus dans le contexte du virage ambulatoire. La difficile conciliation famille-travail s'exprime ici avec un nouveau visage. Il est à souhaiter que les instances régionales se penchent, avec la collaboration des entreprises et des syndicats, sur cette question afin de susciter l'ouverture dans les différents milieux pour éviter que les personnes aidantes soient pénalisées professionnellement ou financièrement en raison des responsabilités qu'elles assument. Pour sa part, la Régie régionale doit se préoccuper du soutien, voire de la formation de ces personnes.

⁵⁷ Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. *Faits saillants sur le faible revenu en Abitibi-Témiscamingue*, Direction de la santé publique, mai 1997, p. 11.

Faits saillants

- Actuellement, les personnes âgées en Abitibi-Témiscamingue représentent 10 % de la population et les femmes constituent 55 % de ce groupe d'âge.
- D'ici l'an 2016, on observera en Abitibi-Témiscamingue une augmentation de 77 % de la population de 65 ans et plus et une diminution de 21 % des jeunes de moins de 14 ans. Les cinq municipalités régionales de comté seront touchées à des degrés divers.
- Plusieurs femmes âgées sont toujours très actives dans la société. Non seulement sont-elles en mesure de satisfaire leurs besoins, mais plusieurs mettent à profit leur solide expérience de la vie pour s'engager auprès de leurs proches ou des organismes de la communauté.
- Dans le groupe d'âge des 65 ans et plus, 22 % des femmes, comparativement à 14 % des hommes, vivent sous le seuil de faible revenu. Et cette proportion croît avec l'âge : ainsi, 29 % des femmes âgées entre 75 et 84 ans et 47 % de celles de 85 ans et plus se retrouvent dans cette situation financière.

Mesures proposées

- 29. Que la Régie régionale, en association avec le CRDAT, identifie les besoins des personnes âgées, en différenciant ceux des femmes, de telle sorte qu'on puisse développer dès maintenant une réponse appropriée aux besoins de cette population en croissance.**
- 30. Que la Régie régionale appuie le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant les soins nécessaires à apporter aux femmes âgées, en conformité avec les objectifs de la politique nationale de santé et de bien-être et les orientations ministérielles en la matière.**
- 31. Que la Régie encourage les interventions soutenant l'autonomie fonctionnelle des femmes âgées. Cependant, que dans les démarches recourant au maintien à domicile, on veille à ce que les personnes aidantes, généralement des femmes, soient soutenues et ne soient pas pénalisées dans l'exercice de leurs activités professionnelles.**

Cible d'intervention 6 : Prendre tous les moyens nécessaires pour que prenne fin la violence envers les femmes

La violence conjugale était considérée comme une affaire privée jusqu'à ce que, dans les années 70, les groupes de femmes fassent reconnaître cette question comme un problème de société. Selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, 22 % des Québécoises de plus de 18 ans ont été victimes de violence conjugale au cours de leur vie adulte. De plus, souligne cette enquête, seulement 14 % des actes de violence sont signalés à la police⁵⁸.

Par ailleurs, les recherches sur la violence sexuelle démontrent toutes, malgré leurs limites, qu'une proportion importante d'enfants, de femmes et dans une moindre mesure d'hommes sont victimes d'agression sexuelle. Ainsi, l'enquête nationale de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes de 1993 révélait que :

- 3 % des Québécoises avaient été victimes d'une agression sexuelle au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête;
- 34 % des femmes du Québec ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans;
- 21 % des Québécoises ont subi une attaque sexuelle et 20 % des attouchements importuns, 6 % d'entre elles ayant vécu les deux types d'agression.

Les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol⁵⁹. Chez les enfants, le taux de prévalence d'agression sexuelle est deux fois plus élevé chez les filles que chez les garçons.

Le mouvement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue est très actif auprès des femmes victimes d'agression à caractère sexuel et de violence conjugale. On y trouve trois centres de femmes, deux centres d'aide contre les agressions à caractère sexuel et quatre maisons d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. Les femmes de la région qui utilisent ces services proviennent de toutes les catégories d'âge, de revenu, de scolarité et de situation familiale. Tout de même, on remarque une proportion plus importante de femmes âgées entre 24 et 45 ans. De plus, les femmes

⁵⁸ Cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique, 1996.

⁵⁹ M. POITRAS et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

victimes de violence partagent souvent une situation d'isolement social, de dépendance économique et de pauvreté⁶⁰.

En 1995-1996, les organismes Assaut sexuel secours de Val-d'Or et Point d'appui de Rouyn-Noranda ont reçu respectivement 114 et 118 plaintes pour agressions à caractère sexuel pour un total de 232. Ces dénonciations, nous permettons-nous d'insister, ne témoignent que d'une partie de la réalité puisque les femmes demeurent peu enclines à porter plainte dans de telles situations. La plus forte proportion des victimes ayant fait appel aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Abitibi-Témiscamingue ont entre 24 et 45 ans; cependant la moitié d'entre elles demandent une aide pour une agression qui a eu lieu avant leur dix-huitième année. Il faut aussi s'inquiéter qu'environ 20 % des demandes proviennent de jeunes femmes entre 12 et 18 ans⁶¹.

La même année, les maisons d'hébergement ont reçu 281 femmes et 298 enfants fuyant un contexte de violence conjugale. Elles ont traité près de 3 491 demandes dans le cadre des services sans hébergement et des suivis posthébergement. Depuis les dernières années, on constate une pleine occupation de l'ensemble des maisons d'hébergement de la région, d'où la nécessité pour ces ressources de tenir une liste d'attente⁶². En 1997-1998, la RRSSS a injecté des fonds supplémentaires qui ont permis l'ouverture d'une maison d'hébergement à Ville-Marie. Toutefois, La Sarre ne dispose toujours pas d'un tel organisme malgré une situation très préoccupante.

Plus de 75 % des femmes qui ont été hébergées ont entre 18 et 41 ans, 84,4 % d'entre elles ont 12 ans ou moins de scolarité (c. 71,4 % des femmes de la région qui ont 13 ans ou moins de scolarité) et 68,2 % sont financièrement dépendantes de leur conjoint ou de l'aide sociale⁶³. Ces données ne doivent pas pour autant nous amener à conclure que la violence ne touche que les femmes les moins favorisées socioéconomiquement. Tout au plus nous indiquent-elles que les femmes qui disposent de meilleurs revenus peuvent recourir à d'autres ressources qui leur permettent bien souvent de dissimuler leur situation.

Les femmes autochtones sont très touchées par la violence. L'*Enquête auprès des peuples autochtones* effectuée par Statistique Canada en 1991 montrait d'ailleurs que de 36 à 44 % des autochtones considéraient la violence familiale comme un problème, et de 22 à 35 % perçoivent ainsi la violence sexuelle. Seuls le chômage, l'alcoolisme et la toxicomanie suscitaient plus d'inquiétudes chez les autochtones⁶⁴. Les Amérindiennes de

⁶⁰ Plusieurs données de cette section proviennent de la recherche produite par le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, *Portes ouvertes sur les groupes féministes d'action et de services pour femmes victimes de violence en Abitibi-Témiscamingue*, avril 1997.

⁶¹ *Ibid.*, p. 70.

⁶² CRDAT. *La violence*, État de la situation, document de travail, 1997, p. 21.

⁶³ Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue. *Op. cit.*

⁶⁴ Cité par la Commission royale sur les peuples autochtones.

l'Abitibi-Témiscamingue sont donc nombreuses à demander l'aide des groupes de femmes, spécialement ceux des MRC Abitibi, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or où elles résident en plus grand nombre. « La présence des femmes autochtones dans les maisons d'aide et d'hébergement, les CALACS et les centres de femmes teinte l'intervention de plusieurs manières. Une constante se dégage : ces femmes et leurs enfants demandent de l'aide en situation de crise ou d'urgence. Pour les intervenantes, le défi de répondre à leurs besoins est une riche expérience. Toutes souhaitent aller plus loin, établir des ponts, bâtir la solidarité avec les femmes autochtones et leur milieu⁶⁵. » Malheureusement, à défaut d'avoir d'autres solutions pour garantir la sécurité des femmes victimes de violence et de leurs enfants, doit-on les sortir de leur communauté pour leur venir en aide. Plusieurs acteurs soulignent que ces interventions contribuent à accentuer les malaises plutôt qu'à les solutionner : « autant de victimes revictimisées⁶⁶. »

De plus, soulignait la Commission royale sur les peuples autochtones : « Même si la violence chez les autochtones présente nombre de caractéristiques de la violence dans la société non autochtone, elle offre aussi un aspect distinct qu'il faut reconnaître pour mieux comprendre les causes et définir les solutions du problème. Premièrement, elle se distingue du fait qu'elle touche des collectivités entières et ne peut être considérée comme un problème circonscrit à quelques ménages. Deuxièmement, la désintégration de la famille remonte souvent à des interventions étatiques délibérées, visant à séparer ou à déraciner la famille autochtone. Troisièmement, la violence au sein des collectivités autochtones est alimentée par un climat social raciste, propice aux stéréotypes méprisants touchant les hommes et les femmes autochtones, qui tend à réduire leur valeur humaine et leur droit à la dignité. » Enfin, rajoute la Commission, « ... le traitement discriminatoire imposé aux femmes par la *Loi sur les Indiens* a affaibli leur position dans toutes les collectivités autochtones. Le déséquilibre qui existe actuellement dans les rapports entre les sexes au sein des nombreuses collectivités contribue certainement à la victimisation des femmes...⁶⁷ »

Au Québec, en 1996, 6 723 cas de violence conjugale ont été portés devant les tribunaux québécois. De ce nombre 159 cas l'ont été dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (2,4 % des cas de l'ensemble du Québec, une proportion équivalente au poids démographique de la région). Par contre, l'Abitibi-Témiscamingue fait partie des régions du Québec où l'on constate une des plus fortes hausses des signalements à la police d'actes de violence commis par les conjoints ou les ex-conjoints : ils sont passés de 96, en 1988, à 149, en 1996⁶⁸.

⁶⁵ Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue. *Op. cit.*, p. 82.

⁶⁶ Clotilde PELLETIER. *Op. cit.*

⁶⁷ Commission royale sur les peuples autochtones. *Op. cit.*

⁶⁸ Données relatives à la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et le formulaire « Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale » (formulaire « V »). Données relatives à la population tirées d'estimations non publiées préparées par la Division de la démographie, Statistique Canada. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'auteurs présumés par l'estimation annuelle de la population des hommes âgés de 12 ans et plus. Source : Ministère de la Sécurité publique. *Statistiques 1996 - Violence conjugale*, Québec, 1997, tableau 9.08.

Socialement et statistiquement, constate le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, le phénomène de la violence envers les femmes est en croissance; pourtant, les groupes de femmes engagés dans ce domaine, comme partout au Québec, sont toujours en état de survie. La recherche de fonds prend beaucoup de temps et de ressources humaines. Les subventions récurrentes sont insuffisantes et obligent souvent les organismes à se tourner vers le financement par projet. Ce dernier est exigeant, les critères sont souvent difficiles à cerner et à intégrer à la mission des groupes, d'où les critiques adressées par ces derniers à propos d'un tel mode de financement.

De ce fait, plusieurs besoins ne sont pas comblés. Ainsi, il est difficile de développer des outils d'intervention et de réflexion, de faire de la prévention auprès des jeunes ou d'offrir un soutien aux travailleuses de ce domaine, entre autres, par du perfectionnement ou de la formation susceptibles de les aider face à des situations personnelles et sociales extrêmement difficiles.

On peut espérer que le plan d'action en matière de violence élaboré par la Régie régionale et produit en concertation avec les groupes de femmes de la région apporte de véritables solutions en vue de diminuer cette violence. Fondé sur une approche multisectorielle « qui permettra d'établir les bases d'une action misant sur la coordination et la concertation (...), il vise la mise en œuvre des actions réalistes et réalisables contenues dans le rapport sur les agressions à caractère sexuel et les recommandations de la politique [nationale] d'intervention en matière de violence conjugale⁶⁹. »

On doit aussi souligner l'apport du programme *Naître égaux, grandir en santé* de la Régie régionale, à la prévention et à la lutte contre la violence. En effet, c'est souvent lors de la grossesse qu'émerge la violence conjugale. En travaillant à hausser l'estime de soi de futures mères en situation de vulnérabilité, ce programme, enraciné sur l'ensemble du territoire, permet d'amorcer une démarche aidant à dénoncer les comportements violents.

Enfin, notons que le CRD, qui a consacré un des axes de la planification stratégique à la dimension sociale du développement régional, se déclare très préoccupé par la violence faite aux femmes et souhaite s'engager aux côtés des groupes déjà actifs sur cette question.

Faits saillants

- En 1995-1996, les Témiscabitiennes ont dénoncé 232 agressions à caractère sexuel. Selon une recherche du Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, une plus forte proportion des plaignantes ont entre 24 et 45 ans; par contre, 20 % des demandes proviennent de jeunes femmes entre 12 et 18 ans.
- La même année, les maisons d'hébergement ont reçu 281 femmes et 298 enfants fuyant la violence conjugale et près de 3 491 demandes furent traitées dans le cadre des services sans hébergement et des suivis posthébergement.

⁶⁹ Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue. *Op. cit.*, p. 41.

- Les femmes autochtones sont très touchées par la violence et elles sont nombreuses à demander de l'aide aux groupes de femmes, spécialement ceux des MRC Abitibi, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or où elles résident en plus grand nombre.
- L'Abitibi-Témiscamingue fait partie des régions où l'on constate une des plus fortes hausses, de 1988 à 1996, des signalements à la police d'actes de violence commis par des conjoints ou des ex-conjoints.
- Malgré la gravité du phénomène, les groupes de femmes engagés dans la lutte à la violence faite aux femmes sont toujours en position de survie financière.

Mesures proposées

- 32. Compte tenu qu'il a été prouvé que le modèle de comportements violents se construit dès la socialisation, que la Régie régionale accueille favorablement l'invitation du MSSS à réaliser une campagne d'information régionale à partir des outils de communication conçus à cet effet à l'intention des jeunes de 13 et 14 ans.**
- 33. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement se montrent accueillants pour les activités de prévention de la violence amoureuse, conçues notamment par les groupes de femmes pour les jeunes et, dans la poursuite du même objectif, pour celles faisant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.**
- 34. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement encouragent les jeunes à s'engager activement dans leur milieu pour prévenir et lutter contre la violence faite aux femmes.**
- 35. Que, dans le cadre de l'application régionale de la politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale, la Régie régionale travaille de concert avec les groupes de femmes et le CRDAT pour assurer l'accessibilité aux services requis par les femmes victimes de violence dans toutes les parties du territoire, et particulièrement à La Sarre. Qu'elle envisage aussi l'ouverture d'un centre de deuxième niveau qui contribuerait à désengorger les actuelles maisons d'hébergement.**
- 36. Compte tenu de la gravité du phénomène de violence faite aux femmes dans les collectivités autochtones, que la Régie régionale développe un partenariat avec les conseils de bande et avec les groupes de femmes autochtones pour favoriser l'émergence d'initiatives visant à combattre ce fléau et pour soutenir les projets envisagés par ces communautés.**

- 37. Que la Régie régionale s'assure que les groupes d'action ou de services auprès des femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires permettant d'éviter un refus d'accès aux femmes en situation de violence. Pour y parvenir, que la Régie envisage de s'allier à d'autres instances régionales dans un partenariat financier.**
- 38. Que la Régie régionale, reconnaissant l'expertise développée par les groupes de femmes en sensibilisation, information et prévention en matière de violence, travaille de concert avec ceux-ci pour concevoir des outils d'information ou de sensibilisation à l'intention du public ou pour diffuser le matériel que ces groupes ont développé, évitant ainsi de faire double emploi.**
- 39. Que lors de la sortie publique des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoit accorder les fonds nécessaires pour que les régies régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.**

CONCLUSION

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité physique. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été, à bien des égards, déterminantes, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À l'heure de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'équité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Rappelons que seulement 52,3 % des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue font partie de la population active comparativement à 70,5 % des hommes et à 54,6 % de l'ensemble des femmes du Québec. De plus, les femmes travaillent près de trois fois plus à temps partiel que les travailleurs de la région (34,3 % c. 12,2 %). En moyenne, les Témiscabitiennes ne gagnent que 57,4 % du revenu d'emploi des hommes, alors que ce rapport atteint 65,3 % en moyenne au Québec.

Les femmes sont sous-scolarisées et plus concentrées dans des options traditionnellement féminines que l'ensemble des femmes du Québec. Non seulement auraient-elles intérêt à poursuivre leurs études, mais il est impératif qu'elles diversifient leurs choix scolaires et professionnels pour mieux s'arrimer au développement de l'économie de la région et ainsi accroître leurs perspectives d'emploi.

Nous avons aussi constaté que certains services sont beaucoup plus disponibles et adaptés au milieu urbain, ce qui désavantage les femmes en milieu rural, tant en nuisant à leur intégration professionnelle qu'en freinant leur participation sociale. On pense notamment au déficit de places de garde, supérieur à la moyenne québécoise, et à l'absence de transport en commun qui, à cause de la configuration de la région et pour des raisons économiques et culturelles propres aux femmes, les pénalisent davantage.

Sur le plan de l'intégrité physique, la présence d'un taux de grossesse précoce plus élevé qu'au Québec en général est des plus préoccupantes. Malgré les multiples et énormes conséquences que cette décision entraîne pour la mère et l'enfant, les adolescentes témiscabitiennes mènent leur grossesse à terme dans la moitié des cas, alors que cette proportion ne dépasse guère le tiers pour l'ensemble du Québec. L'état de la santé mentale doit aussi retenir l'attention, puisque les femmes de la région ont un niveau plus élevé de détresse psychologique et déclarent plus d'idées suicidaires au cours de leur vie que la moyenne des femmes du Québec. Enfin, il apparaît inquiétant de constater que 67 % des cas de MTS déclarés touchent les jeunes femmes de 15 à 24 ans.

La région de l'Abitibi-Témiscamingue montre des signes de transformations démographiques qui affecteront particulièrement les femmes. Ainsi, d'ici l'an 2016, assisterons-nous vraisemblablement à un accroissement considérable de la population de 65 ans et plus, qui est composée majoritairement de femmes (55 %). Puisque, déjà actuellement, 22 % des femmes de ce groupe d'âge vivent sous le seuil de la pauvreté, et que cette situation s'aggrave avec l'âge, atteignant 47 % chez les 85 ans et plus, il apparaît impératif de prévoir les conséquences de la transformation de la pyramide des âges, pour éviter un alourdissement de la situation.

On ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans bannir la violence des rapports entre les hommes et les femmes. La lutte à ce fléau commande un indispensable engagement des actrices et des acteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux, ainsi que des milieux policier et juridique, aux côtés des groupes de femmes. Mais elle exige aussi qu'on investisse les ressources nécessaires pour que l'action soit efficace.

Enfin, il importe que dans une région qui regroupe d'importantes collectivités autochtones, on prenne le soin de travailler avec elles pour mieux les connaître et intervenir plus efficacement. Les difficultés graves que nous signalent les quelques aspects documentés de la vie des femmes autochtones exigent qu'on se penche sans délai sur la question.

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

***Vous avez des questions ou des commentaires concernant le présent document ou tout autre sujet de condition féminine en Abitibi-Témiscamingue?
Communiquez avec le bureau régional du Conseil du statut de la femme en composant le 763-3777.***

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC.
3. Que les instances régionales et locales de l'Abitibi-Témiscamingue, avec le soutien de l'Observatoire régional qui doit être mis en place, adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques.
4. Que le CRDAT et la RRSSS demandent la collaboration des ressources universitaires de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, des conseils de bande et des organisations de femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes des différentes collectivités autochtones ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.
5. Que le Conseil régional de développement reconnaisse l'expertise des groupes de femmes en matière d'intégration professionnelle et qu'en conséquence, il soutienne la mise en œuvre de leurs initiatives visant à promouvoir et à faciliter l'accès des filles et des femmes aux secteurs clés de l'économie régionale.
6. Considérant l'importance stratégique de l'information scolaire et professionnelle, que les commissions scolaires et les cégeps augmentent les ressources consacrées à ce chapitre et qu'ils s'assurent que l'orientation scolaire et l'offre de formation correspondent aux besoins de main-d'œuvre et aux axes de développement retenus pour la région.
7. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement encouragent la diversification des choix d'études, notamment par l'instauration de mécanismes pour favoriser une orientation ou une réorientation des filles et des femmes vers des emplois traditionnellement masculins ou encore vers des emplois traditionnellement féminins mais dans des secteurs d'emplois en développement dans l'économie régionale.

8. Que les commissions scolaires et les cégeps se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs prometteurs pour la région. Que, dans le cadre de projets-pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.
9. Que le Conseil régional des partenaires du marché du travail veille à l'organisation de séances d'information destinées aux femmes adultes qui veulent intégrer le marché du travail, progresser dans leur cheminement de carrière ou se donner les outils nécessaires à la bonne marche de leur entreprise afin qu'elles se dirigent vers des formations professionnelles qualifiantes, reconnues, transférables et adaptées aux réalités du marché du travail.
10. Que les centres locaux d'emploi, en collaboration avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail, se donnent une stratégie de préparation à l'emploi à l'intention des candidates à des formations menant à des emplois non traditionnels tant pour accroître l'intérêt des femmes que pour leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent.
11. Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d'Emploi Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Éducation s'associent pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention des entreprises qui embauchent des candidates féminines afin que celles-ci soient mieux en mesure d'accueillir et de soutenir les recrues.
12. Que la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en vertu de son mandat de prévention et avec la collaboration des entreprises et des syndicats, s'assure que les milieux de travail non traditionnels qui accueillent des femmes soient adaptés sur le plan des équipements et de l'environnement de travail pour les rendre sécuritaires pour ces dernières.
13. Que les centres locaux de développement documentent, avec la collaboration des groupes de femmes actifs dans le domaine, les problèmes d'accès au financement des femmes entrepreneures pour y sensibiliser les institutions financières afin que les femmes bénéficient d'un traitement comparable à celui des hommes.
14. Que les organismes de développement économique (notamment les CLD, les SADC, les institutions financières) soutiennent les formules alternatives en matière de financement d'entreprise telles que les cercles d'emprunt ou les corporations de développement économique communautaire.
15. Que dans le processus de régionalisation, le Conseil régional de développement se préoccupe de l'accès aux services de garde sur tout le territoire et qu'il porte une attention particulière aux besoins en milieu rural. Qu'il insiste auprès du ministère de

- la Famille et de l'Enfance sur l'importance d'augmenter le nombre de places en services de garde, pour les rendre au moins comparables à la moyenne québécoise, en tenant compte des besoins variés répondant aux réalités du marché du travail (horaires atypiques) ou à celles des différents milieux de vie (distances à parcourir, disponibilité de transport, milieu rural ou urbain). Qu'il alerte aussi le Ministère que la difficulté de se conformer aux normes dans les petits milieux ruraux constitue un frein au développement de tels services pourtant largement déficitaires.
16. Que le CRD travaille, de concert avec les organismes du milieu rural (dont Solidarité rurale et le Syndicat des agricultrices), à rechercher des solutions innovatrices pour répondre aux besoins en matière de services de garde et de transport intrarégional des petites communautés rurales. Que, dans un deuxième temps, le CRD s'adresse respectivement au ministère de la Famille et de l'Enfance et au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de ces projets.
 17. Que le ministère de l'Éducation, dans le souci de mieux tenir compte de la réalité des femmes, évalue la possibilité de rendre le programme des prêts et bourses accessible aux personnes inscrites à temps partiel.
 18. Que la Régie régionale mette tout en œuvre pour que ses programmes et ses plans d'organisation de services, dont le PROS Jeunesse, discernent les problèmes et les besoins sociosanitaires des hommes et des femmes, et parmi celles-ci des autochtones. Et pour assurer la cohérence et la continuité des interventions destinées aux femmes, que la RRSSS mette sur pied un « programme femmes ».
 19. Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux s'assure que toutes les intervenantes et tous les intervenants auprès des jeunes, et non exclusivement celles et ceux travaillant en milieu scolaire, soient sensibilisés au problème des grossesses à l'adolescence dans la région. Qu'à cet effet, elles et ils soient habilités non seulement à fournir aux jeunes des informations techniques sur la contraception, mais aussi à les aider à développer leur estime d'eux-mêmes dont l'impact est majeur dans la prévention de ce type de problème. Enfin, qu'elles et ils soient conscientisés à la nécessité de faire preuve de neutralité lors de leurs interventions auprès des adolescentes enceintes pour qu'elles exercent librement leur choix, mais avec tout le soutien nécessaire, quant à la suite de leur grossesse.
 20. Que la direction régionale du MEQ, les commissions scolaires et la Régie régionale travaillent de concert pour offrir aux jeunes femmes qui vivent une grossesse à l'adolescence les services de soutien scolaires et psychosociaux de nature à favoriser la poursuite de leurs études.
 21. Que la RRSSS travaille de concert avec les conseils de bande et les associations de femmes autochtones pour mieux comprendre les motivations et les conséquences des grossesses à l'adolescence dans les collectivités amérindiennes afin d'être mieux en mesure d'adapter ses interventions.

22. Que la Régie régionale veille au maintien, à l'amélioration et à la consolidation des services d'avortement offerts dans les hôpitaux et les CLSC de la région en vue de répondre aux divers besoins des jeunes filles et des femmes et d'éliminer les retards indus ou les coûts importants occasionnés par un déplacement obligé vers un grand centre. Que ces services intègrent le planning familial (contraception, infertilité, stérilisation et avortement) pour donner aux filles et aux femmes des moyens efficaces de contrôler leur fécondité, notamment à la suite d'un avortement.
23. Que la Régie régionale s'assure que les pratiques des établissements effectuant des IVG garantissent le maximum de confidentialité aux femmes qui reçoivent cette intervention.
24. Que la Régie régionale assure une meilleure information aux jeunes filles et aux femmes pour favoriser leur accessibilité aux services d'avortement existants dans la région, évitant ainsi la poursuite d'une grossesse non désirée et ses conséquences sur la vie de la mère et de l'enfant.
25. Que la RRSSS et les CLSC développent des services d'information et de dépistage adaptés aux clientèles féminines les plus vulnérables qui, bien souvent, ne se sentent pas concernées par ce problème.
26. Que la Régie régionale considère les statistiques sur la santé mentale des femmes comme un cri d'alarme et, en conséquence, qu'elle intègre dans ses priorités d'action 1998-2002 des mesures destinées à s'attaquer au problème.
27. Que la Régie régionale, de concert avec les organismes ou les groupes concernés par la santé mentale, se penche sur le phénomène de la détresse psychologique chez les femmes.
28. Que la Régie régionale encourage le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale des femmes, et notamment celles victimes de violence, en conformité avec la politique de santé mentale définie sur le plan national. À cet effet, qu'elle reconnaisse le caractère essentiel des interventions des groupes de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. En conséquence, que la RRSSS soutienne leur action et développe des collaborations avec ces groupes.
29. Que la Régie régionale, en association avec le CRDAT, identifie les besoins des personnes âgées, en différenciant ceux des femmes, de telle sorte qu'on puisse développer dès maintenant une réponse appropriée aux besoins de cette population en croissance.

30. Que la Régie régionale appuie le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant les soins nécessaires à apporter aux femmes âgées, en conformité avec les objectifs de la politique nationale de santé et de bien-être et les orientations ministérielles en la matière.
31. Que la Régie encourage les interventions soutenant l'autonomie fonctionnelle des femmes âgées. Cependant, que dans les démarches recourant au maintien à domicile, on veille à ce que les personnes aidantes, généralement des femmes, soient soutenues et ne soient pas pénalisées dans l'exercice de leurs activités professionnelles.
32. Compte tenu qu'il a été prouvé que le modèle de comportements violents se construit dès la socialisation, que la Régie régionale accueille favorablement l'invitation du MSSS à réaliser une campagne d'information régionale à partir des outils de communication conçus à cet effet à l'intention des jeunes de 13 et 14 ans.
33. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement se montrent accueillants pour les activités de prévention de la violence amoureuse, conçues notamment par les groupes de femmes pour les jeunes et, dans la poursuite du même objectif, pour celles faisant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
34. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement encouragent les jeunes à s'engager activement dans leur milieu pour prévenir et lutter contre la violence faite aux femmes.
35. Que, dans le cadre de l'application régionale de la politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale, la Régie régionale travaille de concert avec les groupes de femmes et le CRDAT pour assurer l'accessibilité aux services requis par les femmes victimes de violence dans toutes les parties du territoire, et particulièrement à La Sarre. Qu'elle envisage aussi l'ouverture d'un centre de deuxième niveau qui contribuerait à désengorger les actuelles maisons d'hébergement.
36. Compte tenu de la gravité du phénomène de violence faite aux femmes dans les collectivités autochtones, que la Régie régionale développe un partenariat avec les conseils de bande et avec les groupes de femmes autochtones pour favoriser l'émergence d'initiatives visant à combattre ce fléau et pour soutenir les projets envisagés par ces communautés.
37. Que la Régie régionale s'assure que les groupes d'action ou de services auprès des femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires permettant d'éviter un refus d'accès aux femmes en situation de violence. Pour y parvenir, que la Régie envisage de s'allier à d'autres instances régionales dans un partenariat financier.

38. Que la Régie régionale, reconnaissant l'expertise développée par les groupes de femmes en sensibilisation, information et prévention en matière de violence, travaille de concert avec ceux-ci pour concevoir des outils d'information ou de sensibilisation à l'intention du public ou pour diffuser le matériel que ces groupes ont développé, évitant ainsi de faire double emploi.
39. Que lors de la sortie publique des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoie accorder les fonds nécessaires pour que les régies régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.

BIBLIOGRAPHIE

BRIE, Pierrette. « La place des femmes dans le développement des régions. Cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine », dans *Recherches féministes. Territoires*, GREMF, Université Laval, vol. 10, n° 2, 1997, p. 204.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. « Scénario moyen » des dernières perspectives démographiques du Bureau de la statistique du Québec, BSQ, 6 juin 1996.

BURNONVILLE, Francine et Marie-Claude FOURNIER. *Quand le masculin se conjugue au féminin*, étude de la FTQ sur les travailleuses qui occupent des emplois traditionnellement masculins, Service de la condition féminine, FTQ, 3 mars 1998.

CAPUCINE'S NATIVE RESOURCES. *Band Offices Quebec*, (page consultée le 11 juin 1999), URL : http://www.klingon.org/native/pages/Bands/band_quebec.html

CHAREST, Lucie. « Étoiles du Nord », *La Gazette des femmes*, mars-avril 1999.

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE SANTÉ MENTALE OFFERTS AUX FEMMES. *Écoute-moi quand je te parle!*, ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, 1997.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Rapport*, volume 4 : *Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

CONCERTATION RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN ABTIBI-TÉMISCAMINGUE. *Profil des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, 1999.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Un portrait statistique des familles et des enfants du Québec*, Québec, 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Avis du Conseil du statut de la femme sur la politique de soutien au développement local et régional*, [recherche et rédaction : Maryse Fortin], Le Conseil, Québec, décembre 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires du Conseil du statut de la femme sur les orientations ministérielles en matière de planification des naissances*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], Le Conseil, Québec, juillet 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], Le Conseil, Québec, février 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Portrait socio-économique des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue*, [recherche et rédaction : Brigitte Poussart], Le Conseil, Québec, novembre 1995.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], Le Conseil, Québec, février 1996.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Étude de l'impact social et économique du milieu associatif, communautaire et coopératif en Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, 1999.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *La pauvreté en Abitibi-Témiscamingue*, 1997.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *La violence, état de situation*, document de travail, 1997.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Le vieillissement et la contribution des aînés au développement social*, 1997.

DION STOUT, Madeleine et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. *Le sexisme financier*, [recherche et rédaction : Martine Marleau], mars 1995, 28 pages.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC. *Liste des chefs de conseils de bande*, mise à jour le 8 septembre 1998.

FORTIN, Andrée. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, Université McGill, 1996.

INSTITUT DE LA PME. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Banque de Montréal, Scarborough, 1996, 32 p.

LA PISTE AMÉRINDIENNE. *Premiers peuples. Les femmes autochtones. La monoparentalité*, (pages consultées le 6 février 1999), Adresse URL : http://www.autochtones.com/fr/premiers_peuples/accueil_fem.html

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La relance au collégial : situation des sortantes et des sortants diplômés de l'enseignement collégial en 1994-1995 : formations préuniversitaires et techniques*, Québec, MEQ, 1996.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail de 1994 à 1996 de personnes diplômées des promotions 1992-1993 à 1994-1995*, Québec, MEQ, 1996.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le programme des prêts et bourses, Une aide à votre portée*, Québec, MEQ, 1997-1998.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *La conjoncture économique des régions du Québec en 1996*, 1996.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Profil économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue*, 1996.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale, statistiques 1996*, Québec, 1997.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. *Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence 1996*, Ottawa, 1997.

OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE. *Compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme*, [recherche : Louise Fullum], mars 1996.

PELLETIER, Clotilde et Carole LAURIN. *État des lieux : violence et santé mentale chez les autochtones du Québec*, recherche préparée pour l'Association des femmes autochtones du Québec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, 1993.

POITRAS, M. et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Faits saillants sur le faible revenu en Abitibi-Témiscamingue*, Direction de la santé publique, mai 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *La population et les ménages des territoires de CLSC*, Direction de la recherche et de l'évaluation, [recherche et rédaction : Chantal Girard et Nicole Berthiaume], 1993.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique, 1996.

REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Portes ouvertes sur les groupes féministes d'action et de services pour femmes victimes de violence en Abitibi-Témiscamingue*, avril 1997.

REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Une force collective pour les femmes d'ici*, avril 1997.

REGROUPEMENT DE FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Un pas de plus vers l'autonomie financière – L'entrepreneuriat des femmes en Abitibi-Témiscamingue*, novembre 1995.

ROBITAILLE, Diane. *Profil des élues municipales de l'Abitibi-Témiscamingue*, Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, 1998.

SABOURIN, Cécile et Dominique TRUDEL. *Femmes, trajectoires socioprofessionnelles et mobilité quotidienne*, Collection Kanasuta, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, juin 1995.

SABOURIN, Cécile et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du remue-ménage, 1995.

SANTÉ QUÉBEC. *Enquête sociale et de santé 1992-1993. Faits saillants pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue*, [recherche et rédaction : Sylvie Bellot], Québec, février 1996.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, 1997.

SECRÉTARIAT À LA FAMILLE. *Portrait statistique des familles. Région de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, août 1993.

STATISTIQUE CANADA. *Compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ*, automne 1998.

STATISTIQUE CANADA. *Le Quotidien*, numéro 11-001F au catalogue, 1998.

STATISTIQUE CANADA. *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996.

SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Enquête sur les besoins des agricultrices de l'Abitibi-Témiscamingue*, rapport préliminaire, 15 octobre 1996.

TARDY, Évelyne et Guy BÉDARD. « Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec », dans *Recherches féministes. Territoires*, GREMF, Université Laval, vol. 10, n° 2, 1997.